



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

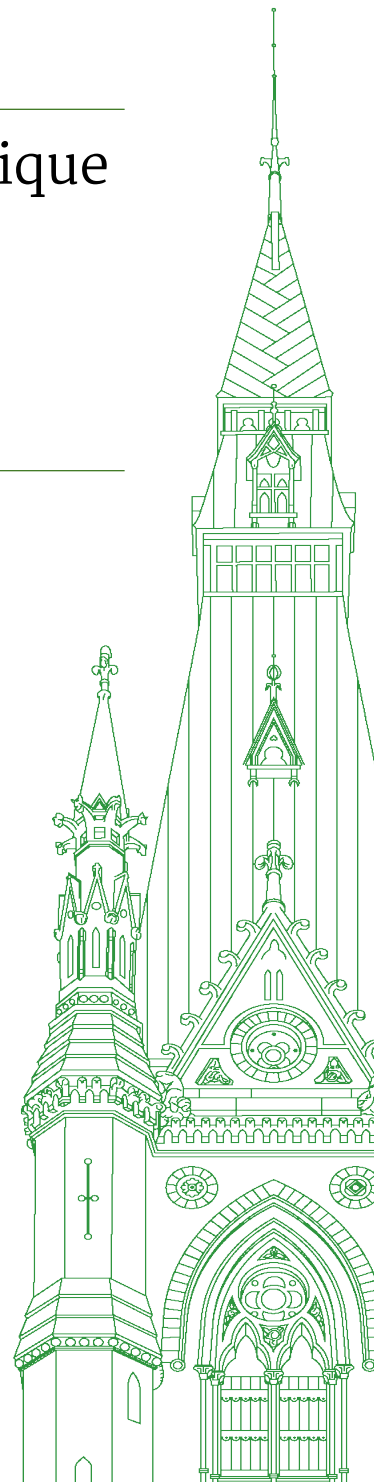
Comité permanent de la sécurité publique et nationale

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 003

Le mardi 23 septembre 2025

Président : Jean-Yves Duclos



Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le mardi 23 septembre 2025

• (1100)

[Français]

Le président (L'hon. Jean-Yves Duclos (Québec-Centre, Lib.)): Bonjour, tout le monde.

J'ouvre officiellement la séance.

Merci de vous être déplacés.

À tous les députés, je souhaite la bienvenue à la troisième réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes.

Conformément à la motion que nous avons adoptée jeudi dernier, soit le 18 septembre, le Comité se réunit aujourd'hui dans le cadre de son étude sur la gestion de la frontière Canada—États-Unis.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent donc y participer en personne ou à distance à l'aide de l'application Zoom.

La greffière présente, qui remplace M. Wilson, et moi ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre et permettre une discussion solide et utile. Nous vous remercions de votre habituelle patience et de votre compréhension à cet égard.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux illustres témoins que nous recevons.

L'Agence des services frontaliers du Canada est représentée par Jennifer Lutfallah, qui est vice-présidente de la Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux, et par Aaron McCrorie, qui est vice-président de la Direction générale du renseignement et de l'exécution de la loi.

Du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, nous accueillons Shannon Grainger, qui est sous-ministre adjointe principale à Affaires du portefeuille et des communications, et Mike McGuire, qui est directeur général des Politiques internationales et frontalières.

Du Bureau du Conseil privé, nous accueillons Gerard Peets, qui est sous-commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl.

Finalement, nous accueillons trois représentants de la Gendarmerie royale du Canada: M. Derek Santosuosso, qui est commissaire adjoint, M. Jamie McGowan, qui est surintendant principal, et M. Sean McGillis, qui est directeur exécutif des Services de police fédéraux.

[Traduction]

Maintenant, quatre des témoins vont faire une déclaration préliminaire de cinq minutes chacun. Nous passerons ensuite aux questions des députés.

[Français]

Madame DeBellefeuille, vous avez levé la main. Souhaitez-vous intervenir?

Claude DeBellefeuille (Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, BQ): Oui, monsieur le président.

En fait, pour information, je veux exprimer ma déception de constater que, encore une fois, l'interprétation pendant la réunion du Comité se fait à distance. Lors de la première réunion, il y avait des interprètes dans la cabine. Pour une personne unilingue francophone comme moi, c'est beaucoup plus efficace quand des interprètes sont dans la cabine. Ceux qui font l'interprétation à distance sont bons aussi, je ne doute pas de leur compétence, au contraire. Cependant, j'aimerais qu'il soit possible d'alterner, de façon à ce que l'interprétation ne se fasse pas à distance pendant toute la période des travaux parlementaires. Je répète que je ne doute pas de la qualité des interprètes qui travaillent à distance, mais c'est une question de proximité.

Serait-il possible pour vous, monsieur le président, de faire cette intervention au nom du Comité?

• (1105)

Le président: Certainement, je vais le faire.

Mme la greffière va s'assurer de nous mettre à jour sur cette question jeudi prochain. Nous verrons alors quels sont les paramètres prévus ou à prévoir pour faciliter le travail d'interprétation. C'est probablement plus facile pour les interprètes aussi d'effectuer leur travail sur place, lorsque c'est possible pour eux de le faire.

[Traduction]

Merci, madame DeBellefeuille, pour cette remarque importante qui, j'en suis sûr, vaut également pour les anglophones qui préfèrent écouter l'interprétation en anglais. Comme nous l'avons constaté la semaine dernière, les discussions se dérouleront aussi bien en français qu'en anglais. Une bonne interprétation sera donc essentielle pour tous les membres du Comité.

Cela m'amène à inviter M. Aaron McCrorie à commencer.

[Français]

Aaron McCrorie (vice-président, Renseignement et exécution de la loi, Agence des services frontaliers du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Je vous remercie de nous donner l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui. Je m'appelle Aaron McCrorie et je suis vice-président de la Direction générale du renseignement et de l'exécution de la loi de l'ASFC. Je suis accompagné de ma collègue, Jennifer Lutfallah, vice-présidente de la Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux. Je suis heureux de pouvoir communiquer aux membres du Comité des renseignements sur la gestion de la frontière entre le Canada et les États-Unis.

[Français]

À 1 200 points d'entrée, l'Agence des services frontaliers du Canada est la première ligne de défense au pays. Je suis fier du travail consciencieux et du dévouement de nos employés ainsi que de leur capacité à s'adapter et à répondre aux menaces en constante évolution.

[Traduction]

L'Agence compte environ 8 500 employés de première ligne, soutenus par des équipes du renseignement et du ciblage qui se tiennent au courant des tendances et des modes de dissimulation à l'échelle mondiale, pour que nous puissions repérer les produits de contrebande, les armes à feu et les personnes mal intentionnées et les empêcher d'entrer au Canada. En outre, l'ASFC emploie des enquêteurs criminels qui enquêtent sur les personnes et les entreprises qui commettent des infractions graves à la législation frontalière du Canada. À l'étranger, l'Agence compte des agents dans 42 missions réparties dans 36 pays, qui contribuent à repousser la frontière.

Lutter contre le crime organisé transnational nécessite un travail de collaboration entre différents pays. Il serait irréaliste de penser qu'une seule agence, ou même qu'un seul pays, puisse complètement contrecarrer les efforts déployés par les réseaux criminels. C'est pourquoi il est essentiel de collaborer étroitement avec la GRC, ainsi qu'avec d'autres partenaires nationaux et internationaux chargés de l'application de la loi, afin de renforcer la sécurité publique et de protéger l'intégrité de notre frontière.

[Français]

En assurant un échange de renseignements et une coopération transfrontalière rapides et efficaces, le Canada et les États-Unis peuvent mieux suivre, déjouer et démanteler des réseaux criminels.

[Traduction]

L'ASFC et le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis entretiennent depuis longtemps des relations de travail efficaces, qui durent encore aujourd'hui. Par exemple, ils ont chacun des agents intégrés au sein de leurs centres de ciblage respectifs et ils échangent toujours des renseignements. Des gens de l'Agence rencontrent régulièrement leurs homologues du service américain et collaborent avec eux pour discuter des efforts de collaboration déployés par les deux pays, de leur engagement ferme envers la sécurité frontalière et de l'harmonisation stratégique pour l'avenir.

[Français]

Le gouvernement du Canada reconnaît que nous avons une frontière solide, mais que nous pouvons la renforcer encore davantage.

[Traduction]

Le Plan frontalier du Canada prévoit un investissement de plus de 355 millions de dollars pour aider l'ASFC à renforcer ses effec-

tifs de première ligne et à se doter des technologies et des outils les plus récents pour lutter contre le trafic de drogues et d'armes à feu. Jusqu'à présent, dans le cadre de cet investissement, l'Agence a formé davantage de nouveaux agents au Collège de l'ASFC, qui seront déployés aux points d'entrée d'ici la fin de 2025. L'Agence augmente ainsi sa capacité d'examen et embauchera d'autres agents sur une période de six ans.

L'ASFC a lancé des enquêtes et des examens spéciaux qui lui ont permis de renforcer ses capacités d'application de la loi. On peut notamment mentionner l'opération Blizzard, une opération d'un mois qui a été menée à l'échelle du pays dont l'objectif était d'intercepter le fentanyl et d'autres drogues illicites à la frontière et qui nous a permis de saisir plus de 2 600 narcotiques et précurseurs. L'Agence continuera de consacrer des fonds à ces opérations ciblées au cours des semaines et des mois à venir.

L'ASFC a dépensé plus de 6 millions de dollars pour l'acquisition de systèmes d'imagerie ou de rayons X à grande échelle et a prévu 31 millions de dollars supplémentaires pour l'achat de tout un éventail d'autres équipements. Par ailleurs, l'ASFC est en train de se doter de nouveaux outils de détection qui lui permettront d'améliorer sa capacité à repérer les drogues synthétiques illégales et les précurseurs chimiques à la frontière. Cela inclut des outils d'imagerie et de détection de traces, des laboratoires satellites régionaux et des analyseurs chimiques portatifs. La livraison d'équipements supplémentaires, d'une valeur de 24 millions de dollars, est prévue pour 2026, et d'autres encore les années suivantes.

En ce qui concerne les renvois, entre le 1^{er} avril et le 15 septembre de cette année, l'ASFC a renvoyé 10 585 personnes interdites de territoire. Dans le cadre du plan frontalier, des fonds ont été accordés à l'ASFC afin qu'elle accélère le rythme auquel elle renvoie du Canada les personnes interdites de territoire.

• (1110)

[Français]

Pour atteindre cet objectif, l'Agence des services frontaliers du Canada a embauché environ 30 employés de première ligne supplémentaires.

[Traduction]

L'Agence prend des mesures pour respecter son engagement consistant à avoir effectué 20 000 renvois d'ici le 31 mars 2026 et à maintenir le rythme au cours du prochain exercice.

En collaboration avec nos partenaires, nous sommes déterminés à continuer de renforcer la sécurité à nos frontières.

Mme Lutfallah et moi serons heureux de répondre à vos questions. Merci.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur McCrorie.

Souhaitez-vous dire quelque chose, madame DeBellefeuille?

Claude DeBellefeuille: Je veux juste vérifier quelque chose, monsieur le président. Est-ce que tous les intervenants ont remis leur mémoire aux interprètes?

Nous venons d'assister à une allocution entièrement en anglais, et je veux m'assurer que les interprètes ont les mémoires en main. Cela faciliterait leur travail.

De plus, ce sera assez difficile pour moi si tous les témoins parlent uniquement en anglais. Je m'attendais à ce qu'ils fassent une partie de leurs interventions en français.

Le président: C'est une question très pertinente.

La greffière m'indique que les notes d'allocution n'ont pas été reçues à temps pour être remises aux interprètes. Cela entraîne des problèmes d'interprétation dont il faudra tenir compte. Il faut comprendre que c'est le début d'une nouvelle période de travaux parlementaires et que ce sont donc de nouvelles habitudes, mais c'est sûr qu'il faut partir du bon pied.

Claude DeBellefeuille: Pourrait-on demander aux témoins, et surtout aux fonctionnaires, qui travaillent à la fonction publique, d'envoyer leurs notes d'allocution à l'avance pour permettre une meilleure interprétation? C'est d'autant plus important quand l'interprétation se fait à distance, comme aujourd'hui.

De plus, est-ce possible de demander aux autres intervenants de parler un peu en français? Je leur en serais reconnaissante.

Le président: Très bien, j'en prends bonne note. Nous ferons le suivi auprès du bureau du greffier.

Nous allons suspendre la séance pour un moment afin de prendre le temps d'envoyer les notes d'allocution aux interprètes.

• (1110) _____ (Pause) _____

• (1115)

Le président: Nous reprenons la séance.

J'informe les interprètes qu'ils vont recevoir, si ce n'est pas déjà fait, les notes d'allocution de Mme Grainger, la représentante de Sécurité publique Canada qui prendra la parole dans quelques instants, et celles de M. Peets, qui s'exprimera par la suite au nom du Bureau du Conseil privé. Nous n'avons pas reçu les notes des représentants de la GRC. Par conséquent, nous ne pourrions pas les transmettre.

Madame Grainger, vous avez la parole.

[Traduction]

Shannon Grainger (sous-ministre adjointe principale, Affaires du portefeuille et des communications, ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de nous avoir invités à venir témoigner aujourd'hui.

Je m'appelle Shannon Grainger. Je suis sous-ministre adjointe principale responsable des affaires internationales, ce qui inclut les politiques frontalières, à Sécurité publique Canada. Je suis heureuse d'être ici aujourd'hui avec mes collègues de l'ensemble du portefeuille pour vous parler du travail que nous accomplissons dans la gestion de notre frontière.

Sécurité publique Canada, en particulier, joue un rôle central et stratégique dans la gestion de la frontière, en misant sur un leadership stratégique et une bonne coordination et en affectant des ressources afin d'assurer à la fois la sécurité nationale et la circulation fluide des marchandises et des voyageurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues des organismes qui sont représentés ici aujourd'hui, ainsi qu'avec le Service canadien du renseignement de sécurité.

[Français]

Le Canada et les États-Unis partagent la plus longue frontière au monde. Depuis de nombreuses années, nos deux pays collaborent étroitement pour assurer la sécurité de cette frontière, tout en facilitant la circulation efficace des personnes et des marchandises.

[Traduction]

Les deux pays font face à des problèmes similaires, notamment la migration irrégulière, le passage de clandestins et le trafic de drogues illicites et d'armes à feu alimenté par le crime organisé. Pour nous attaquer efficacement à ces problèmes, nous collaborons avec nos homologues américains tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel.

Sécurité publique Canada est le principal interlocuteur canadien auprès du département de la Sécurité intérieure des États-Unis. Il collabore avec lui pour établir le cadre stratégique global de la coopération frontalière entre les deux pays. Cette relation est importante, car le département américain supervise les organismes opérationnels des États-Unis, principalement le Service des douanes et de la protection des frontières, qui est responsable de la gestion des frontières. Bien qu'ils ne soient pas présents aujourd'hui, mes collègues d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada jouent également un rôle dans les échanges avec nos homologues du département de la Sécurité intérieure sur les questions liées à la migration transfrontalière.

[Français]

J'ai récemment eu l'occasion de rencontrer mon nouvel homologue du département de la Sécurité intérieure à Washington. Cette rencontre a permis de constater une forte convergence dans nos approches respectives en matière de sécurité frontalière, ainsi qu'un intérêt partagé pour approfondir la collaboration dans certains domaines stratégiques.

[Traduction]

Il est important de souligner que les responsables canadiens et américains reconnaissent que le plan frontalier de 1,3 milliard de dollars que le Canada a annoncé en décembre dernier donne des résultats.

[Français]

Le Canada et les États-Unis ont tous deux augmenté le nombre de ressources déployées à la frontière et investissent dans de nouvelles technologies et de l'équipement pour améliorer la surveillance et la détection.

[Traduction]

Depuis l'été dernier, la migration irrégulière vers le sud a diminué de 99 % grâce aux efforts conjoints qui ont été déployés à la frontière et au travail qui a été accompli en amont par nos collègues d'IRCC pour veiller à l'intégrité des documents de voyage.

Il est également clair que la lutte contre le fentanyl est une cause commune à laquelle les deux pays doivent travailler ensemble, et non quelque chose qui nous divise. Les données américaines montrent invariablement que moins de 1 % du fentanyl saisi aux États-Unis provient du Canada.

[Français]

Cela montre que la gestion de la frontière repose sur une responsabilité partagée. Si les États-Unis comptent sur le Canada pour contribuer à la résolution des enjeux liés à la migration et aux drogues, le Canada, de son côté, s'appuie également sur la collaboration américaine pour faire face aux défis posés par l'entrée de drogues illicites et d'armes à feu en provenance du sud. C'est pour cette raison que notre coopération quotidienne est essentielle et que le maintien de relations de travail solides sur tous les plans demeure une priorité stratégique.

• (1120)

[Traduction]

C'est également pour cette raison que les exemples qui témoignent de la coopération de longue date entre le Canada et les États-Unis en matière de gestion frontalière sont nombreux. Les opérations de précontrôle ne sont qu'un exemple parmi d'autres de la coopération bilatérale à la frontière. Huit des plus grands aéroports canadiens accueillent des agents des douanes et de la protection des frontières des États-Unis qui effectuent le précontrôle des Canadiens afin qu'ils puissent entrer aux États-Unis en tant que voyageurs nationaux. Cela procure aux deux pays d'importants avantages sur le plan économique et sur celui de la sécurité.

De plus, je souligne que dans le cadre de ce programme, environ 400 agents américains sont en poste au Canada. Ils vivent ici avec les membres de leur famille, qui fréquentent nos écoles et font partie de notre collectivité. Ce n'est qu'un exemple parmi d'autres du type d'intégration dont nous bénéficions avec nos homologues américains.

[Français]

Enfin, comme vous le savez, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-2, Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière, afin de donner aux forces de l'ordre les outils législatifs nécessaires pour assurer la sécurité de nos frontières, lutter contre le crime organisé transnational et renforcer les mesures contre le blanchiment d'argent. Plusieurs des dispositions proposées dans ce projet de loi appuient également les objectifs communs du Canada et des États-Unis.

[Traduction]

Sur ce, je vais maintenant laisser mes autres collègues vous parler du rôle que jouent leurs organisations.

Mon collègue M. McGuire et moi serons heureux de répondre à vos questions.

[Français]

Merci.

Le président: Merci, madame Grainger.

Je cède maintenant la parole au représentant du Bureau du Conseil privé, M. Gerard Peets.

Gerard Peets (sous-commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl, Bureau du Conseil privé): Merci beaucoup, monsieur le président.

[Traduction]

Je remercie les membres du Comité de m'accueillir aujourd'hui.

Je m'appelle Gerard Peets. Je suis sous-commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl. Je dirige une équipe au Bureau du

Conseil privé qui appuie directement le tsar du fentanyl, soit le commissaire à la lutte du Canada contre le fentanyl, Kevin Brosseau. Le poste a été créé en février 2025. Le travail du commissaire consiste à diriger les efforts menés par le Canada pour lutter contre le fléau du fentanyl, qui fait plus de 20 victimes chaque jour. Rattaché au Bureau du Conseil privé, le tsar du fentanyl a pour fonction principale d'harmoniser les efforts déployés dans le cadre de ce combat complexe qui doit être mené de toute urgence.

J'aimerais tout d'abord vous donner quelques renseignements sur le fentanyl et son commerce illégal.

[Français]

Le fentanyl est une drogue plus mortelle que toutes celles qui l'ont précédé. En tant qu'opioïde synthétique, il peut être fabriqué n'importe où et à moindre coût. En raison de sa puissance, qui est de 20 à 40 fois supérieure à celle de l'héroïne, il peut être vendu en petites quantités et est donc facile à transporter. Sa puissance signifie également qu'il est très addictif et que sa consommation est difficile à arrêter. Bien sûr, elle signifie aussi que même de petites quantités peuvent être mortelles.

[Traduction]

En général, le fentanyl consommé au Canada est produit à partir de précurseurs chimiques qui sont importés en grande partie depuis la Chine. Bon nombre de ces précurseurs chimiques ont des utilisations légitimes, mais ils sont détournés pour la production de fentanyl.

Il est important de souligner que même si le Canada et les États-Unis font tous deux face à une crise du fentanyl, le Canada n'est pas à l'origine de la crise américaine. Selon les volumes de fentanyl saisis qui ont été déclarés par le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis depuis 2022, environ un dixième de 1 % du fentanyl saisi provient de la région frontalière nord des États-Unis. Néanmoins, le Canada et les États-Unis sont tous deux confrontés à la crise du fentanyl et il est essentiel qu'ils collaborent.

L'Office of National Drug Control Policy, ou l'ONDCP, des États-Unis est un interlocuteur important pour le tsar du fentanyl et notre bureau. Il coordonne les efforts de 19 organismes fédéraux pour offrir une approche pangouvernementale dans la lutte contre la toxicomanie aux États-Unis. Le tsar du fentanyl communique régulièrement avec l'ONDCP et de nombreux autres homologues aux États-Unis, au Mexique et dans d'autres pays, à la fois pour défendre les intérêts du Canada et pour mieux comprendre leurs priorités et déterminer les possibilités de collaboration. Nous pouvons affirmer que, lors de ces échanges, nous constatons que nos homologues américains attachent beaucoup d'importance aux mesures que le Canada a prises et qu'il continue de prendre pour lutter contre le fléau du fentanyl.

• (1125)

[Français]

Nos partenaires ici présents aujourd'hui, soit le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile, la Gendarmerie royale du Canada et l'Agence des services frontaliers du Canada, ont une longue tradition de collaboration exemplaire avec les autorités américaines.

Les nouvelles mesures, qu'il s'agisse d'investissements dans nos services frontaliers ou de mesures législatives comme le projet de loi C-2, visent à servir les intérêts des Canadiens. Cela dit, elles sont également bien accueillies et suivies de près par nos homologues américains.

Ici, au Canada, notre travail au bureau du tsar du fentanyl consiste notamment à collaborer étroitement avec Santé Canada pour répondre à la demande d'opioïdes illégaux, bien qu'aucun représentant du ministère ne soit ici aujourd'hui.

Santé Canada dirige la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances, qui est le cadre fédéral guidant l'approche du Canada dans ce domaine. Cette stratégie comprend la prévention, le traitement, la réduction des méfaits et l'application de la loi.

[Traduction]

Bien qu'elle ne se limite pas au fentanyl, la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances est à la base des efforts que le gouvernement fédéral déploie pour réduire la demande liée à la crise du fentanyl — c'est-à-dire pour aider les personnes qui ont des problèmes de toxicomanie. Le tsar du fentanyl et son équipe collaborent avec Santé Canada à la réalisation de cet objectif en partenariat avec de nombreux autres intervenants. Il s'agit notamment des provinces et des territoires, qui sont les principaux responsables des soins de santé, des services sociaux et du maintien de l'ordre.

Nous discutons également avec des travailleurs de première ligne et des travailleurs communautaires, y compris des personnes qui fournissent des services précieux pour offrir des traitements aux personnes ayant des problèmes de toxicomanie et leur donner l'espoir qu'elles peuvent s'en sortir. Nous collaborons avec les organismes nationaux d'application de la loi dans le cadre des efforts qu'ils déploient sans relâche pour protéger les gens contre les effets de la crise du fentanyl au sein des collectivités. Vous trouverez de plus amples renseignements sur ce que nous ont dit ces intervenants et d'autres groupes dans le rapport intérimaire du tsar du fentanyl du Canada, qui est accessible sur le site Web du Bureau du Conseil privé.

En terminant, je tiens à dire que c'est un privilège d'être ici aujourd'hui. Je serai ravi de vous aider dans votre étude de toutes les façons possibles.

Merci.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Peets.

J'aimerais maintenant inviter M. Sean McGillis, de la Gendarmerie royale du Canada, à clore les allocutions d'ouverture.

Sean McGillis (directeur exécutif, Services de police fédéraux, Gendarmerie royale du Canada): Merci, monsieur le président et membres du Comité.

Je vais faire ma présentation en anglais ce matin, pour simplifier l'interprétation. Par la suite, je pourrai répondre aux questions en français, si cela se pose à l'attention du Comité.

[Traduction]

Je tiens tout d'abord à souligner que je prends la parole aujourd'hui sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous, aux côtés de mes collègues de l'Agence des services frontaliers du Canada, de Sécurité publique Canada et du Bureau du Conseil privé, pour parler de la gestion de la frontière canado-américaine.

Je m'appelle Sean McGillis. Je suis sous-ministre adjoint de la stratégie et de la gestion des affaires de la police fédérale. Je suis accompagné aujourd'hui de mes collègues, le surintendant principal McGowan, du Programme de l'intégrité des frontières de la police fédérale; et le commissaire adjoint Santosuosso, des Services de police spécialisés.

L'intégrité des frontières est une priorité pour le Canada et les États-Unis qui requiert une coopération étroite entre la GRC et les organismes d'application de la loi américains. Les deux pays sont confrontés à de nouvelles menaces pour la sécurité frontalière caractérisées par l'instabilité mondiale et l'évolution des mouvements migratoires, dont profitent les groupes criminels organisés. Il est donc essentiel que les organismes d'application de la loi canadiens et américains maintiennent leur collaboration et leurs bons partenariats afin de préserver leur frontière commune.

La GRC travaille habilement avec ses partenaires du portefeuille, les organismes d'application de la loi et les partenaires autochtones partout au pays afin de garantir la capacité opérationnelle à répondre à tout problème à la frontière.

La GRC et l'Agence des services frontaliers du Canada ont en commun la responsabilité de protéger les frontières du pays contre les menaces criminelles à l'entrée et à la sortie du pays. L'ASFC gère l'accès des personnes et des marchandises qui entrent au Canada ou qui en sortent aux points d'entrée, tandis que la GRC est chargée de protéger nos frontières entre les points d'entrée officiels.

Les fonctions et les pouvoirs de la GRC en matière de sécurité frontalière sont définis dans la Loi sur la GRC et son règlement d'application, la Loi sur les douanes et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et son règlement d'application. Dans le cadre de son programme de la Police fédérale, la GRC mène des enquêtes sur les infractions transfrontalières telles que les entrées illégales, la traite des personnes, le trafic de la drogue, le trafic d'armes à feu, ainsi que d'autres activités illicites.

Comme vous le savez, en mai dernier, le ministre de la Sécurité publique a présenté le projet de loi C-2, soit la Loi visant une sécurité rigoureuse à la frontière. Le projet de loi représente la prochaine étape du Plan frontalier du Canada et propose une série de mesures qui s'appuieront sur trois piliers.

Le premier consiste à protéger la frontière. Il s'agit de modifier certaines lois: Loi sur les douanes, Loi sur les océans, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels.

Le deuxième pilier consiste à lutter contre le crime organisé transnational et le fentanyl. Cela comprend des modifications à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et au Code criminel et l'adoption de la Loi sur le soutien en matière d'accès autorisé à de l'information.

Le troisième pilier consiste à perturber le financement illicite. Il s'agit d'apporter des modifications à la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et à la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières.

Parallèlement, la GRC continue de faire avancer plusieurs initiatives dans le cadre du Plan frontalier du Canada, ce qui s'inscrit dans son engagement à détecter les menaces criminelles les plus importantes à la sécurité publique au pays, à enquêter à leur sujet et à les contrer.

La GRC a déployé une force opérationnelle de renseignement aérien composée d'hélicoptères, de drones et de tours de surveillance afin d'assurer une surveillance entre les points d'entrée et une intervention rapide en cas d'incident à la frontière.

La GRC poursuit également ses efforts avec ses partenaires américains pour la création d'une force de frappe conjointe canado-américaine qui ciblerait le crime organisé et le trafic de précurseurs chimiques et de substances illicites, notamment le fentanyl. Cette initiative inclut des équipes de professionnels de l'application de la loi, de la sécurité frontalière et du renseignement du Canada et des États-Unis. Elle fera également appel à de nouvelles ressources et à du personnel de première ligne, ainsi qu'à des capacités et à des infrastructures d'opérations techniques. La force de frappe vient compléter et renforcer les efforts opérationnels qui sont déjà déployés pour lutter contre le fentanyl, tant à l'échelle nationale qu'internationale, en jouant un rôle multiplicateur.

Étant donné que le blanchiment d'argent est à la base de la plupart des activités criminelles, y compris le trafic de fentanyl, le Partenariat intégré sur le renseignement en matière de blanchiment d'argent a été mis en place. Il appuiera l'échange autorisé de renseignements sur le blanchiment d'argent et le crime organisé entre la GRC et les grandes banques du Canada.

De plus, la nouvelle Cellule de coordination des opérations et de renseignement regroupe les organismes responsables de la sécurité et les principaux partenaires du domaine de l'application de la loi afin de renforcer la transmission de renseignements sur le crime organisé transnational et le fentanyl.

En conclusion, le contexte mondial actuel nous oblige à comprendre que la gestion de la frontière ne consiste pas simplement à gérer la circulation des personnes ou des marchandises à la frontière. Il faut veiller à ce que les forces de l'ordre disposent des bons outils pour assurer la sécurité de nos frontières, lutter contre le crime organisé transnational et mettre fin au trafic de fentanyl illégal.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Je serai ravi de discuter de la gestion de la frontière canado-américaine.

Mes collègues et moi-même serons heureux de répondre à toutes vos questions.

• (1130)

[Français]

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: C'est très bien.

Je vous remercie de vos commentaires.

Nous allons maintenant passer aux questions et observations des députés.

[Français]

Nous allons suivre l'ordre et les temps de parole établis par les règles que nous avons adoptées en juin dernier. Ainsi, pour le premier tour, les représentants du Parti conservateur auront la parole en premier, pour six minutes chacun, suivis des députés libéraux et de la députée du Bloc québécois, qui disposeront également de six minutes. Il y aura ensuite un deuxième tour et probablement des tours subséquents, dont je donnerai les détails un peu plus tard.

[Traduction]

Nous allons commencer par les représentants du caucus conservateur.

Monsieur Lloyd, vous serez le premier à prendre la parole.

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence.

Monsieur Peets, vous avez dit qu'il avait été établi que seulement un dixième de pour cent du fentanyl saisi aux États-Unis provenait du nord de la frontière. Ma question est la suivante: s'agit-il du fentanyl saisi à la frontière ou de tout le fentanyl saisi aux États-Unis?

Gerard Peets: C'est une excellente question.

Le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis tient un site Web accessible au public. Il est possible d'y télécharger des données sur les saisies de fentanyl ainsi que d'autres types de...

Dane Lloyd: Je suis désolé. Mon temps est limité. Je veux simplement savoir s'il s'agit du fentanyl saisi à la frontière, exactement, ou de la totalité du fentanyl saisi aux États-Unis.

Gerard Peets: Il s'agit du fentanyl saisi dans ce qu'ils appellent la région frontalière du Nord.

Dane Lloyd: Donc, en ce qui concerne le fentanyl saisi à la frontière nord, ils affirment que seulement un dixième de pour cent provenait du Canada, mais c'est quand même un dixième de pour cent qui provenait de la frontière nord, sur la quantité totale de fentanyl saisi.

• (1135)

Gerard Peets: En fait, ils présentent les chiffres sur le fentanyl saisi dans la région frontalière du Nord, et les chiffres sur le fentanyl saisi dans la région frontalière du Sud.

Dane Lloyd: Je vois.

Gerard Peets: Lorsque vous faites la division, pour l'ensemble de la période, vous arrivez à 0,01 %, ou à un dixième de pour cent.

Dane Lloyd: Nous ne pouvons donc pas connaître les quantités totales. Nous savons qu'il y a plus de fentanyl saisi à la frontière sud qu'il y en a à la frontière nord, mais est-il possible que nous n'attrapions tout simplement pas les trafiquants de fentanyl à la frontière nord et que cela fausse les statistiques à la frontière nord?

Gerard Peets: Mes collègues de l'ASFC et de la GRC pourront vous en parler. Lorsqu'on examine les tendances et les preuves, selon le témoignage des chefs de police du Nord (dont celui de Spokane, dans l'État de Washington) pendant les audiences du comité sénatorial américain sur les mesures d'application de la loi relatives au fentanyl aux États-Unis, dans le Nord et à la frontière mexicaine, les quantités saisies sont encore beaucoup plus élevées aujourd'hui.

Dane Lloyd: Le Canada est depuis longtemps très fier d'avoir la plus longue frontière non défendue au monde. Si on la compare à la frontière sud des États-Unis, qui est une frontière beaucoup plus militarisée, il semble très probable qu'ils interceptent beaucoup plus de fentanyl en provenance de la frontière au sud que de la frontière au nord.

Y a-t-il moyen de déterminer la provenance du fentanyl? Je me demande s'il existe un composé chimique qui permettrait de dire que du fentanyl vient d'ici, ou s'il est toujours chimiquement le même, peu importe sa provenance ou le pays d'où il vient.

Gerard Peets: Ce serait une bonne question à poser aux fonctionnaires de Santé Canada lors d'une prochaine conversation. Il y a des investissements qui sont faits pour comprendre ce genre de chose.

Dane Lloyd: Vous ne le savez donc pas encore. D'accord. Je vous remercie.

Mes prochaines questions s'adressent à la GRC.

En janvier dernier, la GRC a passé un contrat pour l'utilisation de quatre hélicoptères américains Black Hawk en renfort à la frontière. Ces Black Hawk sont-ils toujours en service aujourd'hui?

Sean McGillis: Nous avons actuellement trois hélicoptères Black Hawk en service. Nous avons conclu des accords d'approvisionnement qui nous permettent d'utiliser ces hélicoptères en ce moment, et nous travaillons à une stratégie d'approvisionnement à plus long terme.

Dane Lloyd: Ce sont les contrats qui ont été conclus en janvier, n'est-ce pas?

Sean McGillis: Deux ont été conclus en janvier, et un troisième s'est ajouté en juin.

Dane Lloyd: Ces hélicoptères Black Hawk sont-ils toujours exploités en vertu d'un certificat spécial de navigabilité?

Sean McGillis: Je vais demander au surintendant principal McGowan de répondre à cette question. Je crois que toutes les autorisations nécessaires sont en place, mais je vais laisser le surintendant principal McGowan répondre à cette question.

Jamie McGowan (surintendant principal, Gendarmerie royale du Canada): Les trois hélicoptères Black Hawk utilisés par la GRC sont actuellement exploités en vertu du Règlement de l'aviation canadien, conformément à la réglementation en vigueur pour le travail aérien. Nous sommes tout à fait dans...

Dane Lloyd: Sont-ils actuellement visés par un certificat spécial de navigabilité?

Jamie McGowan: Je ne suis pas en mesure de vous fournir cette information pour l'instant. Ils ont la certification requise pour être utilisés au Canada.

Dane Lloyd: Ils ont été exemptés des règles de sécurité canadiennes en janvier. Cette exemption est-elle toujours en vigueur, ou ces Black Hawk respectent-ils maintenant les règles de sécurité canadiennes?

Jamie McGowan: Il vaudrait mieux poser cette question à Transports Canada pour obtenir une réponse éclairée. Nos activités sont entièrement conformes à notre réglementation.

Dane Lloyd: Les Black Hawk, selon le contrat, n'étaient pas certifiés pour le transport de passagers ni pour survoler des zones bâties. Nous savons que la frontière canadienne est très densément construite par endroits.

Êtes-vous en train de dire que vous ne savez pas si ces Black Hawk sont actuellement conformes à la réglementation canadienne en matière de sécurité ou s'ils bénéficient toujours d'une exemption?

Jamie McGowan: Monsieur le président, ce n'est pas du tout ce que je dis. Ce que je dis, c'est que l'utilisation de ces hélicoptères est autorisée pour le travail aérien. Nous en tenons compte dans le travail de police que nous effectuons grâce à eux. En vertu du Règlement de l'aviation canadien, ils ne sont pas autorisés à transporter des passagers en taxi aérien.

Dane Lloyd: C'est entendu.

Le président: C'est ce que vous vouliez dire par navigabilité.

Dane Lloyd: Dans les 45 secondes qu'il me reste, était-ce la principale recommandation de la GRC pour l'achat ou le contrat d'hélicoptères?

Jamie McGowan: Parlez-vous du type de plateforme à privilégier?

Dane Lloyd: Je parle de l'hélicoptère, le Black Hawk.

Jamie McGowan: Nous avons pris notre décision en fonction des exigences propres au travail à faire.

Dane Lloyd: N'y avait-il pas de plateformes canadiennes d'hélicoptères capables de répondre à ces exigences?

Jamie McGowan: Compte tenu de l'ensemble des exigences et du besoin opérationnel pour ces hélicoptères, nous avons adopté un modèle axé sur les opérations dans le processus d'approvisionnement, comme nous le faisons actuellement pour...

Dane Lloyd: N'y avait-il pas d'hélicoptères canadiens qui pouvaient faire le travail de ces Black Hawk?

Jamie McGowan: Non.

Dane Lloyd: Merci.

Le président: Merci, monsieur Lloyd, pour ces questions importantes.

Je cède maintenant la parole à Mme Dandurand.

• (1140)

[Français]

Marianne Dandurand (Compton—Stanstead, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous.

Je dois vous dire que j'habite une région frontalière, soit la circonscription de Compton—Stanstead. Vous allez probablement reconnaître le nom de Stanstead. Je m'interroge particulièrement sur les impacts de la fermeture du chemin Roxham sur les activités aux postes frontaliers.

Que se passe-t-il? Je sais que vous n'êtes pas un spécialiste de l'immigration, mais comment les passages d'un côté à l'autre se font-ils? Voyez-vous des impacts sur les postes frontaliers et, le cas échéant, de quelle nature sont-ils?

Le président: Je pense que cette question s'adresse davantage à l'Agence des services frontaliers du Canada.

Aaron McCrorie: Je vais essayer de répondre à la question.

[Traduction]

Avec le nouveau protocole de l'Entente sur les tiers pays sûrs, qui a effectivement mené à la fermeture du chemin Roxham comme point d'entrée, nous avons observé un petit déplacement de personnes vers le poste de Saint-Bernard-de-Lacolle à la place.

Ce qui est intéressant, c'est que le nombre total de passages irréguliers au Canada a considérablement diminué, si je ne me trompe pas. En 2025, nous avons constaté une baisse d'environ 42 % du nombre de demandes d'asile. Cependant, il y a eu une petite augmentation à Saint-Bernard-de-Lacolle depuis le début de l'année. L'année dernière, environ 6 000 personnes ont présenté une demande d'asile à Saint-Bernard-de-Lacolle. Cette année, il y en a 13 000, pour ce point d'entrée seulement.

À l'échelle nationale, nous avons reçu 47 000 demandes d'asile l'an dernier. Cette année, le chiffre est descendu à 27 000. Cela signifie que le nouveau protocole de l'Entente sur les tiers pays sûrs dissuade les gens d'entrer illégalement entre les ports. Le problème n'a pas été éliminé, mais il y a un effet de dissuasion. Les gens passent maintenant par des points d'entrée réguliers.

À Saint-Bernard-de-Lacolle, en particulier, nous avons constaté une petite hausse au printemps et en été, mais pas une augmentation énorme par rapport à ce que nous observions il y a trois ou quatre ans.

[Français]

Marianne Dandurand: Merci beaucoup.

Dans un même ordre d'idées, quelles sont les principales menaces décelées aux postes frontaliers en provenance des États-Unis?

On parle beaucoup de la menace que représente pour les États-Unis le fentanyl en provenance du Canada. Cependant, quelles menaces proviennent des États-Unis, particulièrement dans des postes frontaliers comme ceux de ma région, qui sont plus petits, en particulier dans le contexte où certains postes frontaliers sont maintenant fermés la nuit?

Donc, à quelles menaces sommes-nous exposés présentement?

Aussi, pourriez-vous me donner une idée de l'ampleur relative des menaces? S'agit-il surtout d'immigration ou d'armes, par exemple? Est-ce que ça se passe vraiment dans de petites régions comme la mienne?

J'aimerais connaître votre perspective là-dessus.

[Traduction]

Sean McGillis: Je vous remercie de cette question.

Je vous répondrai d'abord du point de vue de la GRC, mais je pense que l'ASFC aurait aussi des éléments de réponse à ajouter.

Entre les points d'entrée, nous constatons clairement que c'est probablement dans le corridor le long de la frontière du Québec qu'il y a le plus de passages illégaux au pays. La plupart des incidents que nous observons n'impliquent ni les armes à feu ni le trafic de drogue, bien qu'on en voie aussi dans nos interventions. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos homologues de la patrouille frontalière du côté américain, dans le cadre d'activités intégrées, pour nous assurer de faire tout ce que nous pouvons. De plus, nous utilisons la technologie pour détecter et contrer toute migration illégale entre les points d'entrée dans cette région.

Comme mon collègue l'a mentionné, la tendance est à la baisse. Je ne vois pas nécessairement de menaces de la part des gens qui traversent la frontière. Il s'agit généralement de personnes qui demandent l'asile, et nous voyons généralement des gens des mêmes populations ou nationalités traverser la frontière. Les Haïtiens, les Vénézuéliens et les Colombiens sont les trois principales nationalités qui traversent la frontière illégalement pour demander l'asile. Ces gens ne représentent pas de menace en soi du point de vue de la sécurité nationale, mais l'entrée illégale demeure tout de même quelque chose que nous surveillons.

Aaron McCrorie: Je dirais moi aussi que nous ne voyons aucune menace à la sécurité nationale de la part des personnes qui viennent demander l'asile, qu'on pense à celles qui nous sont signalées par la GRC ou à celles qui se présentent à un point d'entrée, même si nous évaluons la menace que chaque personne peut représenter.

En ce qui concerne la contrebande, je dirais que le crime organisé transnational exploite la frontière dans les deux sens. Le Canada est un marché pour la drogue, donc nous voyons de la cocaïne entrer au pays, parfois en provenance des États-Unis, parfois d'ailleurs. Le Canada est une source de drogues; nous sommes en fait un exportateur de cannabis. Le Canada est également un point de transbordement. Il n'y a pas de menace unidirectionnelle; nous voyons des menaces dans les deux sens. Cela montre vraiment pourquoi il est si important pour nous de travailler avec nos collègues de la GRC, par exemple, mais aussi avec nos collègues du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, avec qui nous collaborons à des initiatives de ciblage, ou avec nos collègues des forces frontalières australiennes, puisque certaines de nos saisies les plus importantes de méthamphétamine sont le fruit de notre travail avec elles.

Les menaces vont dans les deux sens, en ce qui a trait à la contrebande, ce qui témoigne vraiment de la nécessité de collaborer avec nos homologues.

• (1145)

[Français]

Marianne Dandurand: Ça m'amène vers une autre question.

Dans mon coin, il y a des communautés qui vivent sur la frontière. Quel genre de discussions a-t-on avec les États-Unis pour faire en sorte que ces gens puissent continuer de circuler relativement librement? On sent qu'il y a vraiment une fermeture de plus en plus grande qui divise les communautés.

Sur le plan de la sécurité publique, avez-vous des discussions avec vos homologues américains pour voir comment on peut gérer ces situations?

Le président: Veuillez répondre rapidement, monsieur McCrorie. On pourra y revenir plus tard si on a besoin de plus de détails.

[Traduction]

Aaron McCrorie: La réponse courte est oui. Nous collaborons beaucoup avec nos homologues américains. Notre collègue Rob Chambers, vice-président de la Direction générale des voyageurs, travaille en étroite collaboration avec ses homologues américains pour coordonner les heures de service.

L'ASFC a un double mandat. D'une part, elle a des responsabilités en matière de sécurité, pour empêcher les marchandises et les gens dangereux d'entrer au pays, mais d'autre part, elle a un mandat de facilitation. Nous essayons de trouver le juste équilibre entre les deux.

[Français]

Le président: Effectivement, le lien avec la collaboration américaine est très pertinent. On pourra explorer davantage cet élément un peu plus tard.

Je cède maintenant la parole à Mme DeBellefeuille.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je salue les témoins et les remercie de leurs présentations.

J'aimerais d'abord poser une courte question aux représentants de la GRC.

Moi aussi, je suis dans une circonscription frontalière. Presque tous les passages irréguliers se font dans ma circonscription, au sud du Québec. Je pense à Hemmingford, à Franklin, à Dundee et à Akwesasne.

La location d'hélicoptères coûte près de 5 millions de dollars à la GRC. Prévoit-elle acheter des hélicoptères et arrêter d'en louer?

Sean McGillis: Merci beaucoup pour la question. Je vais essayer d'y répondre en français.

Présentement, nous avons un contrat avec deux compagnies différentes pour les trois hélicoptères. Nous sommes en train d'élaborer un plan non pas d'achat, mais de location. La prochaine étape est de louer les hélicoptères. Nous essayons d'en louer quatre. Au bout du compte, nous n'avons pas assez d'argent pour acheter les hélicoptères, car ils coûtent très cher. En ce moment, c'est mieux pour nous de louer les hélicoptères avec l'équipement.

Claude DeBellefeuille: C'est parfait, je vous remercie beaucoup.

Ma prochaine question s'adresse à l'Agence des services frontaliers du Canada.

On sait qu'il faut 18 semaines pour former des agents frontaliers ayant le pouvoir d'appliquer la Loi sur les douanes. Dans votre allocution, vous avez dit que 1 000 agents s'ajouteraient d'ici la fin de l'année. On sait que la capacité du collège de Rigaud est autour de 581 agents. On sait aussi qu'à peu près le même nombre part par attrition naturelle.

Êtes-vous en train d'informer le Comité qu'une autre catégorie d'agents frontaliers sera créée? Est-ce que je peux faire cette déduction?

Aaron McCrorie: Je dois corriger votre déduction.

Il y a effectivement un plan visant à embaucher 1 000 agents frontaliers, mais nous ne sommes pas encore en train de le faire. Cette année, nous avons engagé 30 nouveaux agents pour les renvois.

[Traduction]

Jennifer Lutfallah (vice-présidente, Direction générale du secteur commercial et des échanges commerciaux, Agence des services frontaliers du Canada): J'ajouterais une chose à ce que mon collègue a dit.

Dans le cadre du plan d'action frontalier, nous sommes en train d'embaucher 36 nouveaux agents frontaliers. Ces agents sont déjà

en formation, et nous prévoyons qu'ils seront envoyés en première ligne en mars. Je tiens simplement à souligner que vous pourrez les voir aux postes qui accueillent les gens qui entrent au Canada pour la première fois. Par conséquent, ils vont remplacer des agents plus expérimentés, que nous allons ensuite former à la technologie de détection.

• (1150)

[Français]

Claude DeBellefeuille: Monsieur le président, je ne veux pas interrompre les témoins, mais je vous demanderais d'accorder quelques secondes de plus aux réponses. Puisque le français est un peu laborieux, ça prend un peu plus de temps.

Ma question était claire. Le gouvernement s'est engagé à embaucher 1 000 agents frontaliers qui peuvent appliquer la Loi sur les douanes. Ce que je vous demande, c'est comment vous allez y arriver d'ici la fin de l'année alors que, mathématiquement, c'est impossible.

Êtes-vous en train de créer une nouvelle catégorie d'agents qui ne porteront pas d'armes, par exemple, pour vous aider à respecter l'engagement du gouvernement en matière d'embauche?

[Traduction]

Aaron McCrorie: Encore une fois, le plan n'est pas d'embaucher 1 000 nouveaux agents au cours du présent exercice. Nous sommes en train d'élaborer un plan pour embaucher 1 000 agents, de sorte que nous devrions planifier l'embauche de nouveaux agents sur une longue période.

Cette année, le plan était d'embaucher...

[Français]

Claude DeBellefeuille: Excusez-moi de vous interrompre. Je vais préciser ma question.

Annuellement, il y a 580 agents frontaliers qui sont formés et il y en a environ 580 qui partent. Je ne suis pas mathématicienne, mais je sais que ça fait zéro.

Le plan d'embauche de 1 000 agents s'étale sur trois ans. Comment allez-vous arriver à atteindre cet objectif si vous embauchez des agents frontaliers qui ont le pouvoir d'appliquer la Loi?

Ce que je vous demande, c'est s'il y a un plan pour développer une autre catégorie d'agents frontaliers qui n'auraient pas le pouvoir d'appliquer la Loi ni de porter une arme, mais qui pourraient faire des activités de contrôle et de surveillance.

[Traduction]

Aaron McCrorie: Non, le plan n'est pas de créer une nouvelle catégorie d'agents frontaliers. Nous allons voir comment nous pouvons augmenter leur nombre au collège, mais ce ne sont pas toutes les personnes que nous allons embaucher qui vont nécessairement passer par le collège. Par exemple, les enquêteurs criminels ne viennent pas nécessairement des programmes de formation des agents des services frontaliers. Ils peuvent provenir d'autres services de police, par exemple, donc nous embauchons des gens de cette façon aussi.

Lorsque nous avons besoin de gens pour travailler à la frontière, le plan est de les faire passer par le collège, comme nous le faisons habituellement. Nous reconnaissons qu'en raison de l'attrition, il faut augmenter le nombre d'inscriptions au collège, et nous sommes en train d'établir un plan pour cela.

[Français]

Le président: Madame DeBellefeuille, vous pouvez poser une dernière question.

Claude DeBellefeuille: Merci beaucoup, monsieur le président.

Il y avait comme projet de créer un nouveau campus à Chilliwack, en Colombie-Britannique, pour bonifier la formation d'agents. Est-ce que ce projet ira de l'avant? L'Agence a-t-elle retenu ce projet afin d'augmenter le nombre d'agents frontaliers formés pour pouvoir appliquer la Loi?

[Traduction]

Aaron McCrorie: Nous examinons toutes les options qui s'offrent à nous pour augmenter le volume. Nous n'avons pas encore pris de décision. Nous y travaillons en ce moment même.

[Français]

Le président: Nous allons certainement y revenir plus tard.

J'invite maintenant Mme Kirkland à prendre la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Rhonda Kirkland (Oshawa, PCC): Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

J'aimerais poser une autre question dans la même veine, sur la promesse d'embauche de 1 000 nouveaux agents frontaliers. Il semble que nous travaillions en ce sens.

Pouvez-vous nous donner une idée du temps qu'il faut habituellement pour embaucher 1 000 nouveaux agents frontaliers?

Aaron McCrorie: Je vais avoir de la difficulté à vous répondre, parce que je ne suis pas la personne responsable des ressources humaines. Il faudra probablement deux ou trois ans pour cela. Comme je l'ai dit, certains devront passer par notre collège, mais ce ne sont pas tous les employés que nous voulons embaucher qui devront passer par le collège, parce que les enquêteurs criminels, par exemple, ne proviennent pas nécessairement des rangs des agents frontaliers de première ligne.

Cela dépendra en grande partie de l'éventail des employés dont nous aurons besoin et des fonctions auxquelles nous voulons les affecter. Nous évaluons la répartition du personnel en fonction du risque. Où sont les risques et où en avons-nous besoin...

• (1155)

Rhonda Kirkland: Je suis désolée de vous interrompre.

À titre de précision, nous parlons ici d'une période de deux à trois ans, peut-être plus.

Aaron McCrorie: C'est ce que je dirais, oui.

Rhonda Kirkland: Pensez-vous que ce sera plus de trois ans?

Aaron McCrorie: C'est difficile à dire, pour moi. Je pense que nous en avons pour deux à trois ans.

Rhonda Kirkland: Deux ans, c'est probablement le minimum, d'après ce que vous dites.

Aaron McCrorie: C'est ce que je dirais.

Rhonda Kirkland: Nous en avons pour un minimum de deux ans. D'accord. Merci, monsieur McCrorie.

Je vais poursuivre avec quelques brèves questions. Plus tôt cette année, l'ASFC et la PPO ont mené une enquête conjointe sur l'embauche illégale de ressortissants étrangers qui a mené à la condam-

nation de trois entreprises — dans ma circonscription d'Oshawa, en fait. J'ai quelques questions à ce sujet. D'après ce que je comprends, 700 ressortissants étrangers, au total, ont été employés sans autorisation.

L'ASFC prend-elle des mesures concrètes pour empêcher les réseaux d'embauche illégale à grande échelle comme celui-ci de sévir — en particulier dans la région du Grand Toronto et l'Est de l'Ontario — dans ces corridors et les villes frontalières?

Aaron McCrorie: Je ne connais pas les détails de cette affaire, en particulier, mais je dirais que c'est exactement le but de notre fonction d'enquête criminelle. Il s'agit de mener des enquêtes criminelles lorsque nous pensons que des personnes sont embauchées illégalement ou exploitées, et de mener l'enquête nous-mêmes ou en partenariat avec les forces de l'ordre.

Rhonda Kirkland: Excusez-moi. Je dois poser une question, parce que vous affirmez ne pas connaître les détails de cette affaire, mais vous êtes pourtant cité dans l'article à ce sujet. Vous avez dit:

Les accusations portées et les peines imposées sont l'aboutissement d'une enquête approfondie et de notre détermination à maintenir l'intégrité du système d'immigration du Canada. Les agents et les enquêteurs de l'ASFC travaillent avec diligence avec leurs partenaires des services policiers, dont la PPO, pour assurer la sécurité à la frontière et veiller à ce que ceux qui enfreignent la loi soient tenus responsables de leurs actes.

L'article portait sur cette affaire, précisément.

Pouvez-vous me dire quelles mesures concrètes sont prises pour prévenir ce genre de situation à grande échelle...

Aaron McCrorie: Les mesures qui sont prises sont les enquêtes criminelles que nous menons dans ce domaine.

Rhonda Kirkland: S'agit-il d'une mesure préventive? Le plan vise-t-il à prévenir ce genre de situation?

Aaron McCrorie: Les enquêtes criminelles sont de nature réactive. Si vous prenez l'ensemble du système d'immigration, une partie relève d'IRCC, pour les visas, par exemple, et nous travaillons avec IRCC à la délivrance des visas.

Il y a tout un train de mesures qui sont prises. Elles sont préventives en ce sens que toutes sortes d'exigences doivent être respectées pour qu'une personne puisse entrer au pays, et une fois qu'elle est ici, nous agissons sur la base de dénonciations et nous menons des enquêtes.

Rhonda Kirkland: Merci beaucoup. Je vais poursuivre.

J'ai une ou deux questions à poser à Mme Grainger, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Nous savons qu'il y a un certain nombre de ressortissants étrangers disparus qui ont été condamnés et qui étaient censés être expulsés, mais qui ne l'ont pas été. Ils ont disparu. Nous croyons qu'il y en a probablement 600, environ.

Pouvez-vous me dire ce qui est fait pour les localiser? Pouvez-vous nous en parler? M. McCrorie serait-il mieux placé que vous pour répondre à cette question?

Aaron McCrorie: Les enquêteurs de notre Programme d'exécution de la loi de l'immigration dans les bureaux intérieurs doivent, entre autres, chercher activement des gens qui figurent sur notre liste d'environ 30 000 personnes recherchées et visées par mandats. Nous les recherchons activement en vue de leur renvoi. Si la police locale obtient des informations, elle nous les transmettra. Quand nous retraçons ces personnes, nous les plaçons généralement en détention, parce que le risque qu'elles prennent la fuite est élevé. Nous les plaçons donc dans un de nos trois centres de détention de l'immigration avant de pouvoir...

Rhonda Kirkland: Je suis désolée de vous interrompre, mais ce sont des personnes qui manquent à l'appel. Que pouvez-vous faire pour les retrouver dans le cadre de vos enquêtes? Y a-t-il des éléments à connaître en particulier?

Aaron McCrorie: Nos techniques d'enquête nous permettent habituellement de comprendre qui sont ces personnes, de dégager des tendances dans leur comportement et de connaître les relations qui les unissent pour ensuite passer à l'action. Je répète que nous détenons des mandats pour arrêter ces personnes. Parfois, des policiers vont nous signaler qu'ils les ont repérés durant une patrouille ou autre. Nous sommes amenés à suivre toutes sortes de pistes dans le cadre de nos enquêtes.

Le président: Merci.

Je suis désolé, madame Kirkland, mais vous...

Rhonda Kirkland: Mon temps est écoulé? Je voulais poser une autre question, mais je pourrai peut-être le faire en aparté.

Le président: Nous serons ravis de vous entendre plus tard, si possible.

La parole va maintenant à M. Sari.

[Français]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup à vous tous et toutes d'être parmi nous. Je vous remercie des informations très intéressantes et très encourageantes que nous avons entendues aujourd'hui.

Vous savez que le président, même s'il a l'air gentil, va m'interrompre après cinq minutes, alors, si vous pouviez donner de très brèves réponses, je vous en serais très reconnaissant.

J'aimerais aborder deux autres aspects, qui sont liés à deux mots clés.

Le premier est celui de l'intégration. J'ai entendu ce terme être utilisé à plusieurs reprises aujourd'hui. Pouvez-vous me donner une idée de la façon dont vous fonctionnez sur le plan de l'intégration des renseignements, surtout?

Monsieur McGillis, lors de votre allocution, j'ai trouvé très pertinente votre conclusion concernant la nécessité de vous doter de certains outils. Y a-t-il des technologies qui sont communes aux trois niveaux d'intervention ici, au pays, mais que nous avons également en commun avec nos partenaires du sud? Peut-on parler de ce niveau d'intégration?

Y a-t-il des lacunes à combler sur le plan technologique?

La question s'adresse à n'importe qui.

• (1200)

Sean McGillis: Je vous remercie de la question.

[Traduction]

J'ai parlé d'intégration dans mon exposé liminaire. Nous travaillons étroitement avec nos partenaires chargés d'appliquer la loi au pays et nos partenaires internationaux. Cette collaboration est sans doute le pilier fondamental dont nous avons besoin dans notre travail comme force de l'ordre.

Pour réaliser nos opérations, nous avons notamment besoin du renseignement. C'est pourquoi, dans le cadre de la nouvelle Cellule de coordination des opérations et de renseignement, nous aidons la communauté de la sécurité et du renseignement au Canada à collaborer comme jamais auparavant. Nos renseignements classifiés et sensibles nous aident à appuyer les enquêteurs des corps policiers à l'échelle nationale. Au sein de l'appareil fédéral, nous recueillons constamment du renseignement pour défendre notre sécurité nationale et nous pouvons ainsi informer les services de police provinciaux et municipaux, qui n'auraient normalement pas accès à ces données. Nous veillons à travailler plus étroitement au sein de toute la communauté des forces de l'ordre, ce qui comprend l'ASFC, le CANAFE et d'autres organismes qui doivent aussi participer aux discussions.

Nous réalisons aussi beaucoup de travail en matière de... Je pense que nous avons tous parlé de l'importance de lutter contre le blanchiment d'argent et les crimes financiers. Nous partageons également nos informations avec les établissements financiers et le secteur privé d'une manière qui nous était impossible par le passé. C'est une autre occasion pour nous de bâtir des ponts entre le secteur public et le privé et de travailler plus étroitement pour lutter contre certains des crimes les plus graves qui affligent les Canadiens et qui nuisent aux intérêts du Canada.

[Français]

Abdelhaq Sari: Cela m'amène à parler de partenariat, d'intégration et d'échange d'informations avec nos partenaires du sud. J'ai bien compris que les États-Unis ont salué les efforts que nous avons déployés pour lutter contre le fentanyl.

Est-ce qu'on se base sur des indicateurs de résultat, de performance ou d'efforts déployés dont nous pourrions être informés aujourd'hui?

Gerard Peets: Je m'excuse, j'ai essayé d'utiliser l'oreillette, mais je n'ai pas entendu la question.

[Traduction]

Abdelhaq Sari: Je peux poser ma question en anglais si vous préférez.

[Français]

Je peux la répéter en français, aussi.

Concernant l'intégration et l'échange d'informations avec nos voisins du sud, les États-Unis, vous avez dit qu'on saluait quand même l'effort qui avait été fait.

Échangez-vous aussi des indicateurs de rendement, dont vous pourriez également nous faire part aujourd'hui?

[Traduction]

Gerard Peets: Un des aspects importants du travail réalisé par le tsar du fentanyl, c'est d'examiner comme nous le faisons tous les systèmes fonctionnant en vase clos et les indicateurs de rendement des différents secteurs du gouvernement fédéral. De façon semblable, le Bureau américain de la politique nationale de lutte contre les stupéfiants passe au crible les diverses organisations fédérales et se penche sur des choses comme l'aide, la demande, l'application de la loi, le blanchiment d'argent, de même que toutes les diverses composantes liées à la lutte contre le fentanyl à laquelle mes collègues participent activement.

Nous échangeons sur les méthodologies que nous employons aux États-Unis et au Canada pour nous assurer de bien nous comprendre. C'est important d'utiliser les mêmes données si nous voulons gérer le processus de manière collective.

[Français]

Abdelhaq Sari: Sur un autre sujet, on remarque parfois que les méthodes employées par les criminels changent malheureusement plus rapidement que les outils dont on dispose pour lutter contre le crime, qu'il s'agisse de vol de voitures ou de trafic de fentanyl, par exemple. Autrement dit, dans plusieurs cas, les criminels sont beaucoup plus agiles que les organisations qui luttent contre le crime. Le Service de police de la Ville de Montréal a vécu ce phénomène.

Pouvez-vous nous parler du niveau d'agilité de l'ensemble des parties prenantes ici présentes à cet égard?

• (1205)

Le président: Veuillez répondre rapidement.

[Traduction]

Gerard Peets: Je serai très bref.

Pour approvisionner le marché en fentanyl, le crime organisé va principalement importer les produits chimiques précurseurs et les combiner avant de vendre le produit final. Les criminels changent constamment la composition et la formulation de substances analogues.

Santé Canada investit massivement dans un centre d'analyse des drogues qui lui permettra de produire les analyses médico-légales dont il a été question plus tôt. Le ministère sera bien plus réactif et agile en matière de lutte contre le crime organisé.

De plus, certaines mesures importantes du projet de loi C-2 sur la réglementation des substances contrôlées donneront une meilleure marge de manœuvre au ministre et nous permettront d'agir plus rapidement. Le ministre de la Sécurité publique travaillera avec le ministre de la Santé pour essayer de garder le rythme face au crime organisé.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Sari.

[Traduction]

Je vais suspendre la séance cinq minutes pour que nous puissions prendre une pause-santé. Pour ceux qui ont un petit creux, c'est le temps d'aller vous servir.

À notre retour, la parole ira à Mme DeBellefeuille, puis à M. Gill.

Merci.

• (1205)

(Pause)

• (1210)

[Français]

Le président: Nous reprenons la rencontre.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Étant donné le peu de temps dont je dispose, je serai reconnaissante aux témoins de fournir des réponses courtes.

Madame Lutfallah, j'aimerais comprendre quelque chose. En vertu d'une entente avec les États-Unis, nous avons l'obligation de dédouaner la cargaison des navires qui accostent à un port municipal ou à un port qui n'est pas un port d'entrée si leur cargaison est mixte, c'est-à-dire qu'il y a du vrac et des conteneurs. Ce que je ne comprends pas, c'est comment il se fait qu'on ait pu faire entrer au Canada plein de drogue dans des automobiles arrivées ici par train. Comme on le sait, les agents frontaliers n'inspectent pas les wagons en provenance du Mexique qui transitent par les États-Unis pour aller au Québec.

Comment pouvez-vous expliquer cette disparité d'exigences relatives à l'inspection des conteneurs?

[Traduction]

Jennifer Lutfallah: Vous m'avez posé un certain nombre de questions. Je ferai de mon mieux pour y répondre dans leur intégralité.

Après les attentats du 11 septembre 2001, le Canada et les États-Unis ont signé un accord pour que les navires venant dans nos ports passent au détecteur par radiations. C'est pourquoi l'ASFC exige que les porte-conteneurs passent par certains points d'entrée, qu'on appelle les premiers points d'entrée.

Je ne suis pas certaine de ce dont vous parlez concernant...

[Français]

Claude DeBellefeuille: Je vais préciser ma question.

En fait, tout ce que vous avez dit, je le sais déjà. Ce que je veux que vous me précisiez, c'est pourquoi cette exigence existe seulement pour les navires accostant dans des ports qui ne sont pas des ports d'entrée.

Les compagnies ferroviaires doivent-elles se soumettre à la même exigence pour ce qui est d'examiner par balayage le contenu des wagons qui arrivent au Canada de l'international?

Prenons l'exemple d'une cargaison d'automobiles remplies de drogues en provenance du Mexique qui transite par les États-Unis pour aller au Canada. Cela veut-il dire que le contenu des wagons qui arrivent de l'international n'a pas été examiné par balayage?

[Traduction]

Jennifer Lutfallah: Ce n'est pas tout à fait exact. Les wagons de train venant du Mexique sont passés au détecteur par les douaniers américains. En général, ces marchandises sont en transit en direction de la frontière canadienne, donc les douaniers américains doivent les passer au détecteur.

Je suis d'accord avec vous qu'il peut y avoir de rares cas où le matériel pourrait être déchargé aux États-Unis, mais c'est pourquoi nos agents du renseignement recueillent de l'information à l'avance et évaluent le risque pour tous les wagons et tous les conteneurs à destination du Canada. Selon le niveau de risque des marchandises ciblées, nos agents des services frontaliers vont mener certains types d'interventions sur les conteneurs venant par bateau, par rail ou autre.

Si un risque élevé a été identifié — disons que de la cocaïne est dissimulée dans un conteneur en particulier —, nos agents vont en général décharger tout le conteneur ou se servir d'un appareil d'imagerie pour déterminer où ils devraient concentrer leurs recherches. Tout ce processus se fonde sur l'évaluation du risque.

Je ne suis pas d'accord pour dire que les navires ne sont pas passés au détecteur; ils le sont par les douaniers américains. Je ne connais pas le nom exact du protocole d'entente, mais nous avons convenu d'opérer selon le principe que les États-Unis ont passé ces marchandises au détecteur lors du transit en direction de notre frontière. Nous évaluons le risque en recueillant des informations avant leur arrivée et nous prenons ensuite les mesures qui s'imposent.

• (1215)

[Français]

Le président: C'est très bien, je vous remercie. La question tout comme la réponse nous sont très utiles.

Monsieur Gill, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Sukhman Gill (Abbotsford—Langley-Sud, PCC): Je tiens d'abord à remercier tous ceux qui sont venus témoigner et répondre à nos questions aujourd'hui.

Ma première question concerne le port de Vancouver et les conteneurs qui y sont déchargés. D'après ce que je sais, seulement 1 % de tous les conteneurs passent au détecteur ou font l'objet d'un contrôle. Quelles mesures avez-vous prises pour renforcer le processus de vérification des conteneurs au port de Vancouver?

Aaron McCrorie: Environ 1,5 million de conteneurs entrent au Canada chaque année. Notre Centre national de ciblage évalue le risque pour chaque conteneur. Nous obtenons de l'information préalable sur les expéditions commerciales qui nous permet de cerner, parmi ces 1,5 million de conteneurs, ceux qui, selon nous, nécessitent un examen supplémentaire. Nous fournissons ensuite cette information à nos collègues sur le terrain, qui examinent ces conteneurs, soit manuellement ou en ayant recours à la technologie. C'est là que l'équipe de Mme Lutfallah prend la relève; elle effectue ces examens.

Je dirais que chaque conteneur qui entre au pays fait l'objet d'une évaluation, mais selon moi, c'est comme le programme de sécurité routière RIDE. Le programme RIDE permet d'arrêter tout le monde, mais ce n'est pas tout le monde qui subit un alcootest. Le policier déterminera si un alcootest est requis ou non en fonction de l'évaluation d'indicateurs et de comportements. Nous évaluons la situation pour chaque conteneur qui entre au pays et nous décidons ensuite si un examen plus approfondi est nécessaire.

Sukhman Gill: Êtes-vous en train de dire que l'on procède au contrôle de chaque conteneur qui arrive à Vancouver?

Aaron McCrorie: Tous les conteneurs font l'objet d'une évaluation avant d'arriver à Vancouver de sorte que lorsqu'ils arrivent, ils peuvent être assujettis à un contrôle.

Jennifer Lutfallah: Oui. Si notre équipe responsable du ciblage détermine qu'il y a un risque élevé, les agents interviendront. Comme je l'ai dit au député précédent, ils pourraient, par exemple, décharger un conteneur ou le soumettre à un examen par imagerie ou à une inspection visuelle ou manuelle. Ces décisions se fondent, pour la plupart, sur une l'évaluation des risques.

Sukhman Gill: D'accord.

Avez-vous ajouté des détecteurs, amélioré l'accessibilité ou adopté plus de technologies afin de rendre le processus plus efficace?

Jennifer Lutfallah: Dans le cadre du plan d'action frontalier, nous avons obtenu, je crois, plus de 300 millions de dollars pour améliorer notre capacité en matière de technologie de détection. Grâce à cet investissement du gouvernement, nous allons augmenter notre inventaire global de 25 %.

Sukhman Gill: Quel est l'échéancier à cet égard?

Jennifer Lutfallah: Cela se fera sur une période de cinq ans. Cette année, nous allons déployer plusieurs technologies d'imagerie. Ces efforts se poursuivront jusqu'en 2029-2030.

Sukhman Gill: Formidable.

Ma prochaine question s'adresse à M. Peets.

Je représente la circonscription rurale d'Abbotsford—Langley-Sud, en Colombie-Britannique, où un super laboratoire de fentanyl qui pouvait produire plusieurs kilogrammes par semaine a été saisi.

J'aimerais savoir quelles mesures vous avez prises pour empêcher la création de super laboratoires comme ceux qu'on a trouvés dans ma circonscription.

Gerard Peets: Je demanderai à d'autres témoins d'intervenir à ce sujet.

Dans le cadre du plan frontalier, un certain nombre d'investissements ont été faits pour veiller à ce qu'il y ait des mesures d'application de la loi à l'échelle nationale, comme la collaboration en matière de renseignement et la coopération entre les organismes d'application de la loi, non seulement du côté du renseignement, mais aussi du côté de l'application de la loi.

J'invite mes collègues de la GRC à vous en dire plus sur cette question.

Sean McGillis: Merci, monsieur Peets, et merci de la question.

Nous participons activement à nos enquêtes sur le crime organisé. Nous avons des équipes fédérales partout au pays qui surveillent expressément le commerce des drogues illicites. Le laboratoire dont vous avez parlé est un exemple d'un phénomène que nous observons de plus en plus souvent partout au pays. Il est surtout concentré en Colombie-Britannique et, dans une certaine mesure, en Alberta, mais nous avons vu quelques-uns de ces laboratoires en Ontario et au Québec.

• (1220)

Sukhman Gill: Quelle est l'ampleur de l'augmentation du nombre de super laboratoires que vous avez constatée?

Sean McGillis: Je ne les qualifierais pas de super laboratoires, mais ils ont la capacité de produire de grandes quantités de fentanyl. Je ne veux pas trop m'attarder aux chiffres exacts, mais depuis 2018, sauf erreur, on a fermé 50 laboratoires de ce genre dans l'ensemble du pays.

Sukhman Gill: D'accord.

Avant la fin du temps de parole dont je dispose, je vais vous poser une dernière question.

Alors que nous attendons les résultats du plan de 1,3 milliard de dollars visant à renforcer la sécurité à la frontière, j'aimerais savoir quelles mesures de prévention vous avez mises en place pour en garantir l'efficacité. Quelles mesures applique-t-on et quelles mesures avez-vous mises en place?

Shannon Grainger: Comme nous l'avons dit plus tôt, le plan de 1,3 milliard de dollars comporte plusieurs volets. Nous voulons nous assurer que chaque élément du plan est efficace et utile pour les forces de l'ordre et notre organisme d'application de la loi, l'ASFC. Plus précisément, nous nous penchons sur le déploiement de ces ressources, dont bon nombre ont déjà été déployées au sein de la GRC, de l'ASFC, de Santé Canada et d'IRCC.

La deuxième phase — pour assurer l'efficacité — concerne les mesures législatives qui figurent dans le projet de loi C-2. Ces mesures donneront aux organismes d'application de la loi des outils supplémentaires pour rendre plus efficaces certains des engagements pris dans le cadre du plan frontalier.

Notre site Web, securitepublique.gc.ca, expose tous les détails de notre situation à la frontière, y compris un résumé des engagements pris dans le cadre du plan frontalier du Canada.

Sukhman Gill: Je vous remercie.

[Français]

Le président: Très bien, merci beaucoup.

J'invite maintenant Mme Acan à prendre la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Sima Acan (Oakville-Ouest, Lib.): Bonjour. Merci beaucoup de votre présence aujourd'hui.

J'ai quelques questions, et je vais d'abord m'adresser aux représentants de l'ASFC.

De récents rapports de recherche et développement et d'autres rapports mettent en lumière des méthodes de détection et d'imagerie portatives et sans contact prometteuses qui permettent de détecter et d'identifier des éléments rapidement. J'aimerais poser quelques questions pour saisir les limites des capacités de l'ASFC et connaître ses plans pour améliorer la détection à la frontière et dans les ports en particulier. En ce qui concerne la détection et la prévention, quelles technologies et mesures d'inspection l'ASFC utilise-t-elle dans les ports pour détecter les véhicules volés avant qu'ils ne soient expédiés à l'étranger? Dans quelle mesure les détecteurs de conteneurs et les inspections fondées sur le renseignement ont-ils été efficaces pour repérer les véhicules volés?

Je vous demanderais de bien vouloir parler de la technologie, madame Lutfallah, puisque vous nous avez fourni les chiffres.

Merci.

Aaron McCrorie: Si vous me permettez de commencer, monsieur le président, il s'agit vraiment de fonder nos processus sur le renseignement. Je le répète, avec 1,5 million de conteneurs, 4,5 millions de camions et 1,5 million de wagons, on ne peut pas tout faire passer au détecteur; ce ne serait pas efficace. Il faut donc se concentrer sur le renseignement.

Vous avez parlé des vols de voitures. La grande majorité des véhicules que nous récupérons le sont grâce aux renseignements que nous donnent les corps de police compétents ou à nos activités de ciblage. Nous avons ensuite recours à la technologie pour effectuer ces fouilles. Mais tout commence vraiment par le renseignement et le ciblage.

Je vais laisser Mme Lutfallah parler de la technologie.

Jennifer Lutfallah: Nous utilisons toute une gamme d'outils aux points d'entrée. Vous en avez probablement vus à certains d'entre eux. Nous avons recours à l'imagerie à grande échelle. On conduit les camions dans une zone précise, et la technologie produit une image du conteneur qui se trouve sur le camion.

Nous avons des unités de chiens détecteurs, qui sont très utiles pour déterminer si, par exemple, les voyageurs transportent de la drogue sur eux ou dans leurs valises. Je tiens à souligner que le plan d'action frontalier nous permettra de déployer trois équipes de chiens détecteurs supplémentaires sur le terrain. À cet égard, nous collaborons avec les services frontaliers américains. Ils nous fournissent un semblant d'unité antidrogue — faute d'un meilleur terme — qui nous aide à entraîner nos chiens à détecter la présence de fentanyl.

Nous utilisons aussi la spectrométrie de mobilité ionique. Elle sert à déceler les résidus de stupéfiants et d'explosifs. Nous aurons recours à une unité de la GRC pour l'imagerie à rétrodiffusion. Nous avons trouvé un véhicule de la GRC muni d'un appareil d'imagerie à rétrodiffusion qui nous permet de voir si des véhicules volés se trouvent à l'intérieur des conteneurs. Nous utilisons également des technologies de balayage mobiles. Voilà, dans l'ensemble, les points que je voulais souligner.

• (1225)

Sima Acan: Merci beaucoup, madame Lutfallah. Vous avez plus ou moins répondu à ma prochaine question, mais j'allais vous demander comment l'ASFC s'y prend pour intégrer les technologies de pointe — comme l'intelligence artificielle, l'analyse des données, la reconnaissance des plaques d'immatriculation ou le suivi des chaînes de blocs — dans les systèmes d'inspection des conteneurs et des marchandises. L'ASFC a-t-elle envisagé d'élargir l'échange de données en temps réel avec les forces policières et les fabricants afin de signaler, avant qu'ils ne quittent les ports canadiens, les chargements qui présentent un risque élevé?

Aaron McCrorie: Votre question comporte deux ou trois volets. Je peux parler du ciblage que nous effectuons, à titre d'exemple. Nous cherchons toujours des moyens d'améliorer nos algorithmes et les données qui les sous-tendent, et de tirer parti de l'apprentissage automatique ou de l'analytique avancée pour améliorer notre ciblage.

En ce qui concerne l'échange de renseignements avec les corps de police compétents, nous obtenons beaucoup de renseignements pour des raisons administratives que nous pouvons ensuite utiliser pour le ciblage. Cela dit, il nous faut exercer un certain contrôle à cet égard. Nous ne pouvons pas échanger des renseignements de façon générale avec les corps de police compétents. Cependant, pour prendre l'exemple du vol de voitures, chaque fois que nous récupérons un véhicule volé, la police peut venir nous voir et nous demander des renseignements supplémentaires. Cette année, jusqu'à présent, nous avons reçu près de 2 400 demandes de renseignements de la part des corps de police compétents, ce qui nous permet de leur donner tous les renseignements dont ils ont besoin sur l'expéditeur, le conteneur, la destination, etc. Ils peuvent ensuite utiliser ces renseignements pour mener leur propre enquête criminelle. Nous ne pouvons pas nécessairement diffuser l'information, mais nous répondons aux demandes de renseignements avec une grande efficacité.

Le président: Merci, monsieur Acan. Les cinq minutes sont déjà écoulées. Le temps passe très vite.

Cela nous amène à M. Au. Après M. Au, nous passerons à M. Ehsassi.

Chak Au (Richmond-Centre—Marpole, PCC): Merci.

Ma première question est la suivante: quelles sont les quantités de fentanyl saisies en Colombie-Britannique, et sous quelle forme? Le trouve-t-on à la frontière, dans les ports ou ailleurs?

Aaron McCrorie: À la frontière — et je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner la ventilation par province —, cette année, nous avons saisi 2,59 kilogrammes de fentanyl dont 1,73 kilogramme a été saisi dans le cadre de l'opération Blizzard en février.

Chak Au: Par quels moyens le fentanyl était-il expédié?

Aaron McCrorie: Par divers moyens.

D'abord, de grandes quantités de fentanyl sont expédiées par la poste et par services de messagerie. Il y a donc du fentanyl dans nos bureaux de poste. La majorité du fentanyl que l'on a saisi dans le cadre de l'opération Blizzard allait probablement être expédiée à l'étranger. Nous avons observé une tendance où des micro-trafi-quants — comme nous les appelons — envoient de petites quantités de fentanyl vers le sud. Il y a aussi du fentanyl qui arrive de l'étranger. Il entre aussi avec des voyageurs. C'est ce que nous avons constaté.

Le problème avec le fentanyl, comme vous le savez probablement, c'est qu'une très petite quantité peut être très puissante et entraîner une foule de terribles conséquences. Le fentanyl est très facile à dissimuler, ce qui explique pourquoi la poste et les services de messagerie sont des modes d'expédition de choix.

Chak Au: Vous avez dit qu'il n'y a pas de ventilation par province. Pourriez-vous nous fournir cette information?

Aaron McCrorie: Nous ferons de notre mieux pour vous la fournir.

Chak Au: Merci beaucoup.

J'aimerais poser une autre question, simplement pour obtenir une précision.

Combien d'agents ont été embauchés jusqu'à présent pour vous aider à atteindre votre objectif de 1 000 agents?

Aaron McCrorie: Je répète que nous n'avons pas entamé le processus d'embauche de 1 000 nouveaux agents. Nous sommes en train d'élaborer le plan à cette fin.

Chak Au: Avez-vous recruté de nouveaux agents cette année?

Aaron McCrorie: Oui. Nous avons accueilli 30 nouveaux employés dans notre équipe. Ils nous aideront avec les renvois. L'équipe de Mme Lutfallah a embauché 36 nouveaux employés pour la mise en œuvre de la technologie de détection. Ces deux mesures font partie du plan d'action frontalier.

Chak Au: Où ont-ils été affectés ou déployés?

Jennifer Lutfallah: Les 36 employés que nous avons embauchés terminent leur formation. Nous pensons qu'ils seront déployés en mars de l'année prochaine.

● (1230)

Aaron McCrorie: Les 30 employés que nous avons embauchés pour les renvois sont en poste.

Chak Au: D'accord.

On a répété à maintes reprises que 1 % des saisies ont lieu à la frontière. Pour chaque 1 % que vous saisissez, combien de fentanyl passe entre les mailles du filet?

Aaron McCrorie: J'ai deux choses à dire à ce sujet.

Je pense que M. Peets a peut-être fait référence à cette statistique en parlant des saisies effectuées par les douaniers américains et de la quantité de fentanyl saisie. Cela ne reflète pas l'expérience de l'ASFC dans ce domaine.

Il nous est impossible de savoir quelle quantité de fentanyl nous échappe. Nous ne connaissons pas le dénominateur. Nos opérations sont très efficaces. Nous avons saisi de grandes quantités de cannabis, de cocaïne et de méthamphétamine cette année, ainsi que du fentanyl, mais en l'absence de saisies, nous ignorons ce que nous ignorons.

Chak Au: Ce chiffre serait-il trompeur? Vous savez, 1 % semble insignifiant, mais nous savons que le problème est beaucoup plus grave.

Aaron McCrorie: Si vous parlez des saisies effectuées aux États-Unis, je vais laisser M. Peets répondre.

Gerard Peets: Merci beaucoup.

Je veux simplement dire que je bois un peu de Coca-Cola parce que je suis atteint du diabète de type 1. Je veux juste prendre un peu de sucre. Je vous ferai signe si je ne me sens pas bien.

Je tiens à souligner que le chiffre que j'ai donné à propos des saisies était un dixième de pour cent. On compare des pommes avec des pommes. Ce sont des données américaines; on compare des données américaines à la frontière nord avec des données américaines à la frontière sud.

Je vais vous donner quelques chiffres récents, à titre d'exemple. En août 2025 — le mois dernier —, les douaniers américains ont saisi deux livres et quart dans ce qu'ils appellent la région frontalière nord, et ont saisi 679 livres dans ce qu'ils appellent la région frontalière sud. Si l'on examine la tendance qu'ont suivie les données américaines au cours des dernières années et que l'on calcule la fraction du total que représentent les données canadiennes, on arrive à moins d'un dixième de pour cent.

Je n'aurais pas dû dire « canadiennes ». Il s'agit de la quantité saisie dans ce que les douaniers américains appellent la région frontalière nord, mais les substances saisies peuvent ou non provenir du Canada.

Chak Au: D'accord.

Connaissez-vous le nombre de groupes du crime organisé que vous surveillez et que vous avez identifiés? Combien de groupes surveillez-vous en ce moment?

Sean McGillis: Je peux répondre à cette question.

Pour ce qui est du crime organisé, nous comptons sur le Service canadien du renseignement de sécurité. Ils ont récemment publié leur plus récent rapport, qui est disponible en ligne. Si je ne m'abuse, ils soulignent que 350 groupes du crime organisé qui sont actifs au Canada ont la capacité de fabriquer du fentanyl et d'en faire le trafic.

Je ne connais pas par cœur le nombre total de groupes du crime organisé, mais je viens de vous donner le dernier chiffre fourni par le SCRS quant à ceux qui pourraient être impliqués dans le marché ici, en sol canadien.

Chak Au: Dans quelle mesure avez-vous réussi à surveiller ces groupes?

Sean McGillis: C'est une responsabilité partagée. Ce n'est pas seulement la GRC. Nous sommes le corps policier compétent dans plusieurs régions au pays, mais pas partout. Nous travaillons très étroitement avec la RICCO — la Réponse intégrée canadienne au crime organisé —, qui combine les efforts des 36 corps policiers les plus importants au pays.

Nous faisons des blitz de lutte contre le fentanyl depuis plusieurs mois. Nous en avons fait un au début de l'année, en janvier et février. Nous sommes en train d'en terminer un autre. Les résultats, que nous devrions recevoir au début du mois de novembre, seront annoncés lors d'une conférence de presse.

J'ai parlé à quelques reprises de l'importance des partenariats et de l'intégration des organismes d'application de la loi à tous les niveaux des services de police et avec nos partenaires fédéraux. Voilà un excellent exemple des répercussions durables que nous avons sur le trafic de fentanyl au Canada grâce au travail collaboratif avec nos partenaires au pays.

Le président: Merci, monsieur Au. Je suis désolé, mais vos cinq minutes sont déjà écoulées.

Je cède la parole à M. Ehsassi, puis à Mme DeBellefeuille.

L'hon. Ali Ehsassi (Willowdale, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président. Merci également aux témoins. Vos commentaires sont très utiles.

Mes premières questions s'adressent à M. McCrorie.

Récemment, quelques collègues ont eu l'occasion de se rendre au pont Gordie-Howe. Ils étaient très satisfaits de la nouvelle technologie d'imagerie qui s'y trouvait. Cette technologie est-elle déployée à tous les principaux passages transfrontaliers?

• (1235)

Jennifer Lutfallah: Le déploiement de technologie d'imagerie dépend des risques, des infrastructures et de plusieurs autres facteurs. À l'heure actuelle, Gordie-Howe recourt à de l'imagerie à grande échelle, tout comme Vancouver. La technologie est fixe.

L'ASFC se tourne davantage vers les technologies mobiles, qu'elle déplace en fonction des besoins opérationnels.

Pour répondre à la question sur le déploiement en fonction des tendances en matière d'importation de fentanyl et d'armes à feu, oui, nous le faisons. Cela dépend des risques. Les points d'entrée ne comptent pas tous des technologies d'imagerie à grande échelle fixes comme ce que nous pourrions voir au pont international Gordie-Howe.

L'hon. Ali Ehsassi: Si je comprends bien, seulement deux de ces passages transfrontaliers en ont. D'autres pourraient vraisemblablement en avoir. Avez-vous des plans d'expansion pour installer cette technologie dans tous les autres passages transfrontaliers importants?

Jennifer Lutfallah: Pour l'heure, nous investissons dans les technologies mobiles. Par exemple, nous prendrons possession d'un grand nombre d'appareils d'imagerie à rétrodiffusion au dernier trimestre, donc au début de l'an prochain. Ces appareils seront déployés à certains points d'entrée pour effectuer des balayages, là où nous jugeons que les risques sont élevés.

À l'heure actuelle, aucun plan n'est établi pour déployer ailleurs la technologie d'imagerie fixe à grande échelle.

L'hon. Ali Ehsassi: Selon vous, ou selon M. McCrorie, y en a-t-il suffisamment, ou souhaiteriez-vous une expansion?

Aaron McCrorie: Je reviendrais à l'importance d'adopter une approche fondée sur le renseignement et de comprendre comment cibler les efforts. La technologie est un outil...

[Français]

Abdelhaq Sari: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je comprends l'anglais, mais j'écoute l'interprétation et le son coupe un peu.

Vu que l'interprétation se fait à distance, j'inviterais l'interprète à se déconnecter et à se reconnecter. Ça pourrait régler le problème.

Le président: J'écoute généralement le canal du parquet, mais j'écoutais l'interprétation tout à l'heure et ça fonctionnait. Cela dit, si je comprends bien, ça fonctionne de façon inégale.

Claude DeBellefeuille: Le son ressemble à celui d'un robot.

Le président: Il y a vraiment un problème de connexion. Nous allons y revenir avant la fin de la rencontre. Je vais faire un résumé des éléments relatifs à l'interprétation qu'il faudra revoir avant la prochaine rencontre.

Entretemps, j'invite les fonctionnaires à faire ce qu'ils peuvent, compte tenu de la situation.

[Traduction]

Aaron McCrorie: J'allais souligner que la technologie est un outil et qu'on n'utilise pas un marteau pour scier un madrier. Ce qui est formidable avec la technologie des rayons X, c'est qu'elle peut aider à trouver quelque chose de caché dans un conteneur ou à l'intérieur d'objets.

L'hon. Ali Ehsassi: Je veux surtout savoir si ce qui est en place est suffisant sur le plan de la gestion des ressources. Quel est votre avis?

Aaron McCrorie: En combinant la technologie mobile et le renseignement, nous faisons preuve d'une grande efficacité dans le déploiement des ressources.

L'hon. Ali Ehsassi: Excellent. Merci beaucoup.

J'ai une autre question. Le vol d'automobiles est un gros problème dans ma circonscription et là où j'habite, dans la région de Toronto et d'York. Les chiffres ont diminué au cours des six ou sept derniers mois. Pouvez-vous nous expliquer quels changements importants ont été apportés pour que nous constations un déclin des vols d'automobiles? Je ne sais pas qui serait le mieux placé pour répondre à cette question.

Aaron McCrorie: C'était un travail d'équipe. À propos du niveau d'effort, il y a deux ans, nous avons travaillé avec nos collègues de la GRC et avec nos collègues des corps de police compétents. Vous commencez à voir un impact grâce à la collaboration soutenue de l'ASFC avec les forces policières et à la collaboration au sein des forces policières.

De notre côté, à l'ASFC, nous avons récupéré environ 2 300 ou 2 400 véhicules l'an dernier. Cette année, nous en avons récupéré 1 100, et nous sommes probablement en voie d'en récupérer environ 1 500. Les chiffres sont à la baisse, mais cela témoigne de la diminution globale des vols de véhicules.

Ce que je trouve vraiment intéressant, c'est que l'an dernier, nous avons répondu à 2 400 demandes d'information, et que jusqu'à présent cette année, nous avons répondu au même nombre de demandes. Ces demandes proviennent des forces policières au pays, qui nous demandent si nous avons des renseignements exploitables dans le cadre d'une enquête criminelle, et nous répondons par l'affirmative. Ces efforts conjoints sont très productifs.

• (1240)

L'hon. Ali Ehsassi: Merci.

La plupart des véhicules volés étaient expédiés via le port de Montréal. Ils avaient donc été transportés de Toronto à Montréal. À ma connaissance, des caméras sont installées tout le long de l'autoroute 401. Sont-elles déployées à ces fins également?

Aaron McCrorie: Ce ne serait sûrement pas l'ASFC qui le ferait.

Sean McGillis: Ce serait une question à adresser aux forces de l'ordre. C'est la Police provinciale de l'Ontario, ou PPO, qui a la compétence pour la 401. Si la PPO détenait des informations, en partenariat avec l'ASFC et d'autres organismes d'application de la loi, des caméras en circuit fermé pourraient être déployées le long de la 401 pour aider à soutenir les véhicules si nous savions que quelque chose est transporté. Je ne peux pas affirmer avec certitude que c'est le cas, mais je soupçonne que la PPO se sert de cette technologie.

L'hon. Ali Ehsassi: Merci.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ehsassi.

Je cède maintenant la parole à Mme DeBellefeuille pour deux minutes et demie.

Claude DeBellefeuille: Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à vous, madame Lutfallah.

L'Agence des services frontaliers du Canada a pour mandat d'assurer la sécurité de la frontière, mais sans freiner pour autant les activités commerciales sur le territoire canadien.

Tout le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, il y a des petits ports, qui ne sont pas des ports d'entrée et qui ne sont pas

équipés d'infrastructures pour examiner par balayage les conteneurs.

Au moment où je vous parle, un opérateur québécois va perdre un gros contrat. Il va aller chercher des excavatrices au Groenland et les ramener sur son gros bateau au port de Salaberry-de-Valleyfield. Or, puisque le bateau va contenir 20 conteneurs, il ne pourra pas s'amarrer dans ce port, parce que les conteneurs ne seront pas dédouanés.

Il en va de même pour le port d'Hamilton et le port de Québec. Beaucoup de petits ports ont demandé au ministre de la Sécurité publique de convaincre l'Agence d'être moins rigide et d'accepter de dédouaner des navires qui ont une cargaison mixte, donc composée de vrac et de conteneurs.

L'ensemble du monde maritime est même prêt à s'engager à se faire dédouaner un maximum de 1 000 conteneurs par année. Actuellement, il y a une fin de non-recevoir de la part de l'Agence, ce qui freine le commerce. Le commerce s'en va donc aux États-Unis, parce que les clients ne veulent pas s'amarrer à Montréal et payer pour apporter par camion des équipements au port de Salaberry-de-Valleyfield, par exemple.

Êtes-vous au courant du fait que six maires, en Ontario et au Québec, ont déjà demandé à l'Agence de faire preuve de souplesse et d'accepter de dédouaner quelques conteneurs parmi le chargement d'un navire qui accoste dans des petits ports qui ne sont pas des ports d'entrée?

[Traduction]

Jennifer Lutfallah: Merci pour la question.

Oui. Je connais les différents points d'entrée que vous avez mentionnés, et je suis au courant des préoccupations des maires. J'ai reçu une copie de leur lettre.

L'ASFC ne fait pas preuve de rigidité. Pour dédouaner des conteneurs, certaines exigences doivent être remplies aux points d'entrée, dont la présence d'un nombre adéquat d'agents de l'ASFC au point d'entrée. Il y a aussi le portique de détection des radiations, dont vous avez parlé tout à l'heure si je ne m'abuse. Au titre de notre entente avec les États-Unis, nous devons nous assurer que les conteneurs de fret n'émettent pas de radiations. Nous devons aussi nous assurer d'avoir suffisamment d'espace pour faire notre travail.

Chaque point d'entrée est désigné en fonction de ce qu'il peut accepter. Ce n'est pas seulement une question de manque de souplesse de la part de l'ASFC. Il faut des outils et un espace appropriés pour faire notre...

[Français]

Claude DeBellefeuille: Excusez-moi de vous interrompre, mais mon temps de parole est limité.

Je suis au courant de ça. Cependant, je peux vous dire que, pendant...

Le président: Madame DeBellefeuille, je suis vraiment désolé, mais votre temps de parole est écoulé depuis déjà une minute. Je vous encourage à poser de nouveau la question à la prochaine occasion.

Claude DeBellefeuille: Je voudrais aller manger avec elle pour en discuter un peu plus.

• (1245)

Le président: Nous allons tous être jaloux si vous n'invitez qu'elle. Nous aimerions aussi être invités à ce bon repas.

Monsieur Lloyd, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Dane Lloyd: Merci.

Ma question s'adresse à la GRC. Quelles capacités opérationnelles les hélicoptères Black Hawk possèdent-ils qui en font le seul choix pour le Canada?

Sean McGillis: Je vais amorcer une réponse, puis je vais céder la parole au surintendant principal McGowan.

J'aimerais préciser que lorsque nous avons défini nos besoins opérationnels, nous avons travaillé étroitement avec Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC. Nous nous sommes servis d'une offre à commandes nationale qui existait déjà et qui comptait des fournisseurs préqualifiés. Nous avons donc la garantie que ces fournisseurs peuvent offrir la capacité dont nous avons besoin, mais cela garantit également une optimisation des ressources, à la juste valeur marchande, de même que l'assurance de ne pas payer plus que nécessaire.

Quant aux besoins opérationnels en particulier, le surintendant principal McGowan serait davantage en mesure d'en parler.

Jamie McGowan: Nous n'avons pas déterminé le modèle d'hélicoptère que nous voulions utiliser en fonction d'un besoin opérationnel en particulier. Nous avons considéré tous les besoins combinés, dont la portée de l'hélicoptère, la capacité de soulever une certaine charge...

Dane Lloyd: Quelle charge soulevez-vous, des personnes ou de l'équipement?

Jamie McGowan: C'est une combinaison des deux.

L'hélicoptère est la plateforme la mieux conçue pour nos besoins opérationnels. Lorsque nous avons examiné l'offre à commandes de SPAC, nous avons déterminé que seul un modèle d'hélicoptère répondait à nos besoins opérationnels, et c'était le Black Hawk.

Dane Lloyd: Cela a été déterminé par SPAC, et non par la GRC?

Jamie McGowan: Non. La GRC a déterminé nos besoins opérationnels. C'est en fonction de cette évaluation que nous avons examiné l'offre à commandes nationale et que nous avons fixé notre choix.

Étant donné les préoccupations suscitées par ce modèle d'hélicoptère en particulier, nous sommes engagés dans un processus pour un affrètement à long terme en fonction des besoins opérationnels. Ce sera fait dans le cadre d'un marché ouvert piloté par SPAC, auquel tous ceux qui répondent aux exigences pourront présenter une soumission.

Dane Lloyd: Merci.

Ma prochaine question s'adresse à tous les témoins. La réponse devrait être oui ou non. Si votre réponse est non, vous pouvez garder le silence. En revanche, si votre réponse est oui, je vous encourage à vous exprimer.

Auriez-vous des préoccupations à ce que les interventions que vous avez faites aujourd'hui soient rendues publiques?

Shannon Grainger: Non. Je n'aurais pas de préoccupations.

Dane Lloyd: Je suis le doyen du comité de la sécurité publique, et je suis d'avis que les témoignages d'aujourd'hui étaient excellents. Nous avons appris des choses vraiment intéressantes, que les Canadiens voudraient savoir à mon avis. Je n'ai pas assisté à la dernière réunion, monsieur le président, mais je trouve bizarre que la réunion d'aujourd'hui qui traite d'une question capitale se tienne à huis clos.

Étant donné qu'aucun témoin n'a soulevé de préoccupations concernant la publication des témoignages qui ont été livrés aujourd'hui — des informations générales qui ne comportent rien d'ultra secret —, j'aimerais proposer que le Comité cesse de siéger à huis clos et que les témoignages qui ont été prononcés aujourd'hui soient rendus publics.

Le président: Merci.

Cette motion touche à la fois à la tenue à huis clos de la réunion et à la publication de contenu dont nous avons discuté avant que la réunion ne se tienne à huis clos. Je vais devoir consulter la greffière parce que ce n'est pas la motion dilatoire habituelle. Ce sont les députés qui devront décider s'ils veulent tenir le reste de la réunion en public.

Si je comprends bien, vous proposez qu'à compter de maintenant, la réunion se déroule en public. Est-ce exact?

Dane Lloyd: Oui.

The Chair: Allez-y, monsieur Sari.

[Français]

Abdelhaq Sari: Je remercie M. Lloyd de son intervention. Toutefois, la réunion n'est pas encore terminée. Des réponses ont été données aux questions qui ont été posées, mais il y aura peut-être d'autres questions.

La décision de rendre publiques les informations ne me dérange pas. Cela dit, avant de savoir si nous voulons publier le compte rendu de la réunion, il faut d'abord la terminer. Autrement, nous ne pouvons pas savoir à ce point-ci si des témoins seront gênés de voir certaines de leurs prochaines réponses être rendues publiques.

Bref, sur la question de la transparence, je suis pleinement d'accord pour que le contenu de la réunion soit rendu public. Cela ne me dérange absolument pas. Sur la forme, par contre, je pense qu'il faut d'abord finir les questions et les réponses avant d'en décider.

• (1250)

Le président: Je vous remercie, monsieur Sari.

Je vous cède la parole, monsieur Ehsassi.

[Traduction]

L'hon. Ali Ehsassi: Merci, monsieur le président.

Je voulais simplement rappeler aux députés que la question a été soulevée à la dernière réunion du Comité.

Sauf erreur, M. Lloyd était absent lorsque nous avons décidé qu'il était préférable de tenir la réunion à huis clos. Nous avons pris cette décision parce qu'en principe, il y a de fortes chances que les témoins se sentent plus à l'aise de fournir toutes les informations nécessaires lorsque les réunions se tiennent à huis clos. Nous avons pris une décision à cet effet, et le député qui était absent à ce moment-là, mais qui essaie aujourd'hui de revenir sur la question, fait quelque chose qui n'est pas signe de bonne foi habituellement.

Merci.

Le président: Madame DeBellefeuille, vous avez la parole.

[Français]

Claude DeBellefeuille: J'aimerais rappeler à M. Ehsassi que la raison pour laquelle il a été décidé de tenir cette rencontre à huis clos, c'est que les témoins y sont normalement plus bavards. Ils nous donnent des informations plus pertinentes ou plus confidentielles. Cela dit, je n'ai pas l'impression que ça a été le cas aujourd'hui. À mon avis, nous avons assisté à une présentation très générale ne contenant pas vraiment d'informations sensibles sur la sécurité.

J'étais présente lorsque la décision a été prise et c'est l'argument qui a été soulevé. C'est même M. Sari qui a fait valoir que les fonctionnaires parlent davantage quand ils témoignent à huis clos. Or, je n'ai pas eu le sentiment que les témoins ont été plus bavards aujourd'hui. Ils ont livré un témoignage très correct et ont été bien gentils.

Il faudrait simplement rétablir les faits et préciser la raison pour laquelle il a été décidé de tenir la réunion à huis clos.

Le président: Il se peut que ma mémoire me fasse défaut, mais, si je me souviens bien, la raison évoquée tenait aussi au fait qu'un bon nombre de députés présents autour de cette table sont nouveaux et se sentiraient plus à l'aise de s'adresser à des hauts fonctionnaires dans un contexte privé, à cette étape initiale.

Comme l'a très bien dit le député Lloyd, les informations communiquées aujourd'hui sont utiles maintenant, mais elles le seraient aussi dans un contexte public ainsi que dans le cadre de l'étude que Mme DeBellefeuille a sollicitée pour les prochaines semaines, notamment.

C'est donc en quelque sorte un exercice de réchauffement en privé qui mènera très prochainement à des échanges qui seront probablement encore plus utiles dans le cadre d'une séance publique.

[Traduction]

Voilà la raison pour laquelle nous avons tenu les séances à huis clos jusqu'à présent. La question est de savoir si nous voulons que le reste de la séance se déroule en public. Par conséquent, je demanderais aux députés s'ils sont en faveur de ce qui est proposé. Qui est d'accord pour poursuivre la séance en public?

Quatre députés sont contre, et quatre députés sont en faveur. C'est à moi de trancher, et la présidence conserve le statu quo habituellement dans ce contexte...

Monsieur Lloyd, avez-vous une question ou un rappel au Règlement?

Dane Lloyd: Non. Je prendrai la parole seulement lorsque vous aurez terminé. Je voulais seulement que vous le sachiez.

Le président: D'accord. Il vous reste une minute et 37 secondes.

Dane Lloyd: Vous disiez quelque chose, monsieur le président. Je veux entendre ce que vous avez à dire, et je parlerai après.

Le président: Je disais que nous allions demeurer à huis clos, et qu'il vous reste une minute et 37 secondes pour vos questions et vos commentaires.

Dane Lloyd: D'accord. Merci.

Ma motion se compose de deux parties. La première partie proposait que nous poursuivions la séance en public. Cette tentative a échoué en raison du vote décisif de la présidence, mais la deuxième

partie propose de rendre publics les témoignages prononcés aujourd'hui. Je demanderais un vote par appel nominal sur cette motion.

Le président: Je dois demander à la greffière son avis sur la procédure parce qu'il est inhabituel de décider a posteriori de tenir une séance en public lorsque les participants se sont exprimés jusque-là en ayant à l'esprit que la séance se tenait à huis clos. Ce serait incongru de commencer à huis clos et de soudainement déclarer que tout ce qui a été dit sera rendu public. Je voudrais voir auprès de la greffière la chose correcte et appropriée à faire du point de vue procédural.

● (1255)

Dane Lloyd: Je comprends, monsieur le président, d'autant plus que la greffière se trouve juste à côté. La greffière pourrait-elle nous faire part de son raisonnement, monsieur le président?

Le président: Je peux suspendre la séance quelques secondes, et nous reprendrons ensuite.

● (1255)

(Pause)

● (1255)

Le président: Nous sommes saisis d'une motion dont nous pouvons débattre. La motion présentée par le député Lloyd propose que les témoignages prononcés jusqu'à présent lors de la séance d'aujourd'hui soient rendus publics. Le contenu de la séance qui a été produit jusqu'à présent serait rendu public. Même si les participants sont intervenus en sachant qu'ils le faisaient à huis clos, ces délibérations peuvent être rendues publiques si le Comité le souhaite.

Voilà la motion, dont nous pouvons débattre.

Je cède la parole à la députée Acan.

Sima Acan: Je suis nouvelle au Comité et je voudrais mieux comprendre ce qui se passe. Puisque M. Lloyd a divisé la motion en deux, la séance au complet se tiendra-t-elle en public, ou seuls les témoignages le seront? C'est un peu la même chose.

Pourriez-vous fournir quelques explications? Merci.

Le président: Je suis désolé, mais j'étais distrait. Que voulez-vous que j'explique, madame Acan?

Sima Acan: La motion a été divisée en deux parties. La deuxième partie propose de rendre publics les témoignages. Est-ce exact?

Le président: C'est exact. La première partie a été rejetée. Le Comité s'est prononcé contre la motion proposant de poursuivre la séance en public. La question qui doit être débattue est de savoir si le Comité est en faveur de rendre publiques les délibérations tenues jusqu'à présent.

Monsieur Ehsassi, la parole est à vous.

L'hon. Ali Ehsassi: Je serais reconnaissant si la greffière pouvait nous indiquer toute complication ou difficulté que cela pourrait entraîner sur le plan procédural. Je voudrais aussi savoir s'il est fréquent que des séances qui devaient se tenir à huis clos finissent par se dérouler en public.

Le président: Je vais céder la parole à la greffière dans un instant, mais elle m'a déjà dit que c'était possible de procéder de la sorte, d'où le débat sur la motion. La question de savoir si cela engendre des difficultés techniques ou autres est pertinente.

Madame la greffière, pourriez-vous nous dire si ce serait faisable dans une perspective opérationnelle?

[Français]

Geneviève Dubois-Richard (greffière de comité): Oui, il est possible de rendre publics des témoignages tenus à huis clos.

Le président: D'accord.

Madame DeBellefeuille, vous avez la parole.

Claude DeBellefeuille: Comme nous avons la confirmation de la greffière, pour ma part, je suis d'accord.

Comme vous l'avez dit tantôt, ça va beaucoup servir à l'étude que le Comité commencera au début du mois d'octobre. Ces témoignages très intéressants vont bonifier notre étude et nous permettre de creuser davantage le sujet.

Je ne suis pas d'accord pour revenir à une réunion publique, mais je suis d'accord pour que les témoignages soient mis à notre disposition, afin que nous puissions nous en servir. Je pense que ce serait vraiment aidant.

● (1300)

Le président: Très bien, je vous remercie de cette intervention.

Monsieur Sari, vous avez la parole.

Abdelhaq Sari: Il s'agit davantage d'une question procédurale, sur le plan du contenu. Je parle pour moi, évidemment.

M. Lloyd a bien fait de demander la permission aux témoins. Les membres du Comité se sont aussi exprimés là-dessus. Il faut que tout le monde soit à l'aise. Cette motion ne devrait pas être soumise à un vote. Si une personne s'est exprimée en sachant que la réunion était à huis clos, et qu'elle n'est pas à l'aise de voir ses propos être rendus publics, je ne pense pas que nous puissions les rendre publics facilement.

Si j'ai pris la parole alors que je savais que c'était à huis clos, je pense que j'ai toujours la liberté de garder confidentiel le contenu de cette réunion à huis clos, à n'importe quel moment. Pour moi, c'est vraiment une question procédurale.

Le président: Vous soulevez un bon point. D'un point de vue procédural, c'est possible, malgré le malaise que ça peut créer.

Madame Dandurand, vous avez la parole.

Marianne Dandurand: Je vois le temps passer et je crois que le temps prévu pour la réunion est écoulé, mais j'ai une question pour la suite des choses. À partir de maintenant, si nous rendons public ce qui a été dit, est-ce que ça inclut aussi la suite de la réunion? Nous ne savons pas ce qui arrivera après. Cela dit, nous sommes peut-être rendus au moment où il faut lever la séance.

Bref, est-ce que la suite des choses deviendrait publique aussi?

Le président: Je crois que oui, puisque c'est l'ensemble de la réunion qui serait rendue publique. C'est un peu particulier, effectivement. Ça deviendrait public même si nous avons voté pour que la réunion soit à huis clos. C'est comme ça.

Marianne Dandurand: Ça inclurait donc ce qui arriverait après, alors que nous ne savons pas encore ce qui va arriver.

Le président: Il revient au Comité d'en décider.

Madame la greffière, pouvez-vous nous lire la motion?

[Traduction]

La greffière: La motion dont le Comité est saisi vise à rendre publics les témoignages qui se sont tenus à huis clos aujourd'hui.

[Français]

Le président: Nous devons procéder à un vote par appel nominal.

(La motion est adoptée par 9 voix contre 0.)

Le président: C'est donc un appui unanime.

Madame Dandurand, vous avez la parole.

Marianne Dandurand: Je propose que la séance soit levée, puisque l'heure prévue pour la fin de la réunion est arrivée.

Le président: Très bien, c'est ce que je vais faire, effectivement, puisqu'il est déjà passé 13 heures.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>